RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Egalité des Droits
141 rue Oberkampf - 75 011 Paris
☏ 01 43 38 65 90
apiced.direction(at)gmail.com – www.apiced.fr
Siret : 483 387 080 00011

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

LES ACTIONS EN 2022 4

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES TRAVAILLEURS/SES IMMIGRE.E.S PARISIEN.NE.S ET FRANCILIEN.NE.S 5

Une permanence téléphonique d'accueil et d'information 5
Un accompagnement socio-administratif et juridique personnalisé 6
Quelques chiffres clefs sur le profil des personnes suivies 9

LES ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION-DEBAT 14

LES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS POUR LES HABITANT.E.S DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE "GRAND BELLEVILLE 11e" 15

La permanence juridique "Logement - Droit social" 15
Quelques chiffres sur le profil des personnes reçues 16
La participation à des projets partenariaux territoriaux 18
Un lieu-ressource pour les structures du quartier 18

L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU MALI EN PARTENARIAT AVEC UNE ASSOCIATIONS DE MIGRANTS MALIENS FRANCILIENS 19

Les jardins collectifs maraîchers agroécologiques dans la commune rurale de Oualia (Mali) 19
Une méthodologie d'accompagnement fondée sur une démarche de recherche-action 21

LE FILM-TEMOIGNAGES "VOIX DE MIGRANT.E.S" 22

Petite histoire d'une aventure initiée en 2020 pour les 20 ans d'Apiced 22
Un documentaire qui donne la parole à 21 travailleurs/ses migrant.e.s des milieux populaires suivi.e.s à Apiced entre 2000 et 2020 23

L'ASSOCIATION EN 2022 24

DES FORCES VIVES INTERNES TOUJOURS PRESENTES 25

Une équipe resserrée sur deux salarié.e.s 25
L'implication des travailleurs/ses migrant.e.s 25
Des instances et une vie associative dynamiques 25

UN RESEAU DE PERSONNES-RESSOURCES ET DE PARTENAIRES 26

Des personnes ressources avec des profils variés 26
Des partenaires de terrain diversifiés 26
Mobilisation numérique et régression des droits avec le Collectif Changer de Cap 26

MAIS DES BAISSES DRASTIQUES DE SUBVENTIONS QUI ABOUTISSENT A UNE CESSATION D'ACTIVITE… 27

CONCLUSION 28

ANNEXE : Historique des actions collectives d'information-débat depuis 2006 30

"Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait possible n'ont jamais avancé d'un seul pas"

Mikhaïl BAKOUNINE

"Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les humains s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde"

Paulo FREIRE

INTRODUCTION

2022 : une année particulière puisque ce sera la dernière année d'activité de l'association après plus de 22 ans aux côtés des milieux populaires parisiens et franciliens – travailleurs/ses migrant.e.s, habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

22 ans de travail et de luttes pour la promotion et l'émancipation. Pour l'accès aux droits et aux savoirs afin que les travailleurs/ses immigré.e.s et leur famille améliorent concrètement leurs conditions de vie et acquièrent des clefs leur permettant de décrypter l'environnement dans lequel ils/elles évoluent, préalable nécessaire à l'exercice effectif d'une citoyenneté consciente et éclairée au quotidien et à l'entrée dans un processus d'émancipation individuelle et collective.

Volonté de contribuer à un processus d'émancipation et de transformation sociale qui est au cœur du projet porté par l'association depuis sa création et qui se décline autour de 4 idées-forces :

- Soutenir et accompagner les populations précarisées, notamment les travailleurs/ses migrant-e-s et leurs familles ainsi que les habitant-e-s des quartiers populaires, dans **l'accès effectif à leurs droits sociaux**, et les assister, le cas échéant, devant les juridictions compétentes nationales et européennes ;
- Mettre en place, dans une logique d'**éducation populaire**, des actions favorisant leur accès aux connaissances et aux savoirs, afin qu'elles puissent organiser et **construire leur propre émancipation individuelle et collective** ;
- Soutenir et accompagner les projets collectifs de transformation sociale initiés par ces populations, notamment les projets de développement portés par les associations de migrant-e-s dans leurs localités d'origine ;
- Œuvrer pour faire connaître et sensibiliser à la condition des populations précarisées, notamment immigrées.

Bien que la décision d'arrêter les actions de l'association ait été prise courant premier semestre 2022, dès lors que sont tombées les décisions de subvention et qu'il est apparu qu'il n'y avait plus d'autres issues possibles, l'association s'est attachée à maintenir toutes ses actions jusqu'à fin de l'année 2022. Seules les actions collectives d'information-débat n'ont pas repris mais elles ont été remplacées par des projections-débats autour du film-témoignage "Voix de migrant.e.s", réalisé par l'association, qui donne à voir en creux, à travers les mots de 21 travailleurs et travailleuses immigré.e.s suivi.e.s à Apiced entre 2000 et 2020, la condition des migrant.e.s installé.e.s en France de longue date, invisibles parmi les invisibles.

LES ACTIONS EN 2022

En 2022, les actions de l'association se sont maintenues jusqu'en fin d'année avec :

✷ **L'accompagnement socio-administratif et juridique des travailleurs/travailleuses migrant.e.s francilien.ne.s et leurs familles pour un accès effectif aux droits dans les différents champs de la vie sociale avec une perspective concrète d'amélioration des conditions de vie ;**

✷ **L'accès aux droits pour les habitant-e-s du quartier Grand-Belleville 11e (quartier réglementaire de la géographie prioritaire de la politique de la ville) via une permanence juridique hebdomadaire et la participation à des projets partenariaux pilotés par l'Equipe de développement local (EDL) en charge de l'animation de la Politique de la vilel sur les territoires ;**

✷ **La solidarité internationale avec l'accompagnement d'une association de migrants maliens franciliens à la mise en œuvre de projets de développement agricole dans la commune rurale de Oualia au Mali (Cercle de Bafoulabe).**

✷ **La diffusion du film-témoignages "Voix de migrant.e.s",** réalisé et autoproduit par l'association, **qui donne la parole à 21 travailleurs et travailleuses immigré.e.s parisien.ne.s et francilien.ne.s** suivi.e.s par Apiced entre 2000 et 2020.

Seules les conférences/projections-débats thématiques, suspendues depuis l'épidémie de covid, n'ont pas repris en 2022, mais une agora a eu lieu et elles ont été en partie compensées par des projections-débats autour du film "Voix de migrant.e.s" auxquelles les publics de l'association ont largement participé.

Il est à noter que si les actions menées par Apiced visent des publics spécifiques, toutes ont cependant en commun de toucher **les catégories populaires parmi les plus précarisées de la population parisienne et francilienne** : travailleurs/ses immigré-e-s et leurs familles installé-e-s depuis une ou plusieurs décennies en France, habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville, travailleurs migrants installés en France et mobilisés en association pour le développement de leur pays d'origine…

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF & JURIDIQUE DES TRAVAILLEURS.SES MIGRANT.E.S PARISIEN.NE.S & FRANCILIEN.NE.S

L'accompagnement socio-administratif et juridique proposé par Apiced s'adresse aux **travailleurs/ses migrant-e-s francilien.ne.s et leurs familles**. Travailleurs et travailleuses immigré.e.s régulièrement installé.e.s sur le territoire régional qui appartiennent aux **couches les plus populaires de la population parisienne et francilienne** et vivent sur des territoires paupérisés, relevant pour la plupart de la géographie prioritaire de la politique de la ville, travailleurs/ses "de la deuxième ligne" en temps de covid, leur situation s'est fortement fragilisée ces dernières années. Touché.e.s de plein fouet par les effets d'une économie structurellement en crise depuis plusieurs décennies (faiblesse des salaires, précarisation des conditions d'emploi, "ubérisation"…), par l'impact des politiques néo-libérales d'austérité budgétaire sur les services publics et le secteur associatif, par la "modernisation" des organismes de Sécurité sociale et assimilés avec la généralisation des plateformes téléphoniques et de la dématérialisation - accélérée et accentuée depuis 2020 et l'épidémie de Covid-, par la réorientation des politiques publiques sur de nouveaux publics prioritaires[1] qui les font disparaître de l'action publique et fragilisent les associations qui leur venaient traditionnellement en appui, ces populations cumulent les difficultés et courent le risque de perdre pied dans un environnement de plus en plus inégalitaire et excluant.

En 2022, les actions d'accompagnement à l'accès aux droits mises en œuvre par Apiced se sont donc poursuivies avec l'objectif de régler le maximum de situations avant l'arrêt de l'activité courant 2023. Comme les années précédentes, elles se sont appuyées sur deux outils : une permanence téléphonique d'accueil-information redevenue exceptionnellement quotidienne depuis avril 2020 et un accompagnement socio-administratif et juridique des ménages sur rendez-vous.

Une permanence téléphonique d'accueil et d'information

Cet accueil téléphonique permet de répondre aux demandes de renseignements qui ne nécessitent pas de recevoir les personnes et de réorienter celles dont l'association ne peut satisfaire les demandes vers des structures partenaires. Elle est aussi le lieu d'un pré-diagnostic qui permet d'identifier les difficultés de la personne qui s'adresse à la structure et de préparer les rendez-vous ultérieurs.

En 2019, elle avait lieu à un rythme bihebdomadaire, mais depuis 2020, dans le contexte de l'épidémie de covid, elle est passée à une fréquence quotidienne pour mieux répondre aux besoins, fréquence que nous avons dès lors conservée. En 2022, l'association a reçu en moyenne entre 20 et 30 appels par semaine, soit environ **1 300 appels** dans l'année**.**

Entre 20 et 25% de ces appels proviennent de personnes non-suivies à l'association ou de professionnel.le.s. Ils portent sur des demandes d'information, le plus souvent sur des sujets liés au logement, au droit du travail, aux difficultés rencontrées avec les organismes de Sécurité sociale ou au droit de l'entrée et du séjour des étrangers en France. Une réponse est apportée dans la mesure du possible voire, selon les cas, un rendez-vous ou *a minima* une réorientation vers une structure

---

[1] La loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, le décret d'application n° 2016-900 du 1er juillet 2016 relatif au parcours personnalisé d'intégration républicaine, la décision du 5 juin 2018 du comité interministériel à l'intégration et la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ont entériné l**e recentrage amorcé en février 2015** (Circulaire Valls) **de la politique d'intégration sur les primo-arrivants réguliers**, c'est-à-dire sur les étrangers installés régulièrement en France depuis moins de 5 ans, signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR) entrainant du même coup **la disparition de toute politique publique en direction des immigré.e.s installé.e.s depuis plus de 5 ans en France**.
De fin 2017 à fin 2020, des circulaires ont fixé les "orientations pour l'année X de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France". Centrées sur les primo-arrivants (PA), et plus particulièrement sur les réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale (BPI), elles ont posé les jalons d'une **exclusion progressive dans les faits des primo-arrivant.e.s issus de l'immigration de travail ou de l'immigration familiale** qui pourtant représentent environ **70% des quelque 150-180 000 personnes** obtenant chaque année un titre de séjour pour la première fois, donc des primo-arrivants au sens où l'entend l'Etat français. Ce nouvel axe entérine non seulement le recentrage sur les primo-arrivant.e.s régulier.e.s mais le restreint sur une petite partie d'entre eux/elles, les réfugié.e.s et BPI, soit environ 30-35 000 personnes chaque année qui ne représentent qu'environ 20% du total des PA…A cela s'ajoute un recentrage thématique sur l'insertion économique. Réorientation et recentrage qui aboutissent à **une politique d'accueil et d'intégration centrée sur une toute petite minorité** alors même que la France délivre un droit au séjour en moyenne à 150-180 000 personnes chaque année et compte, d'après l'INSEE, **7 millions d'immigré.e.s en 2021,** soit 10.3% de la population française dont on sait qu'ils sont une catégorie de la population surreprésentée dans les milieux populaires et parmi les premières victimes de la précarité.
En 2021, le ministère de l'intérieur a présenté sa feuille de route 2021-2023 pour "l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés". Il n'y a désormais plus d'instruction, ni de circulaire concernant l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivant.e.s, ce qui confirme la volonté de l'État français de centrer la politique publique d'accueil et d'intégration exclusivement sur les réfugié.e.s et BPI pendant les cinq premières années de leur résidence en France.

partenaire compétente sur les sujets non-traités par l'association (droit du séjour par exemple). Le reste des appels reçus émane de personnes connues de l'association.

Un accompagnement socio-administratif et juridique personnalisé

L'accompagnement proposé par Apiced s'adresse **aux travailleurs et travailleuses immigré.e.s et leur famille appartenant aux couches populaires de la population parisienne et francilienne**. S'ils/elles ont réglé la question administrative du séjour, premier obstacle et non des moindres auquel se confrontent les migrant.e.s désireux/ses de s'installer en France, les difficultés ne disparaissent pas pour autant, même après de nombreuses années passées sur le territoire national : emplois faiblement qualifiés avec des niveaux de rémunérations très bas, contrats à temps partiel et de plus en plus précaires, conditions de travail pénibles, absence ou mauvaises conditions de logement, multiplication des situations de non-accès/non-recours aux droits fondamentaux les plus élémentaires, fréquence des situations de difficultés scolaires, éducatives et de délinquance juvénile, accroissement des situations d'endettement, difficultés à stabiliser administrativement le séjour avec un accès de plus en plus difficile à la carte de 10 ans et au regroupement familial, fréquence des refus d'acquisition de la nationalité… Des difficultés nombreuses, diverses, qui touchent tous les aspects de la vie sociale en France, nécessitant la mise en place d'un accompagnement global, portant sur plusieurs volets simultanément, et une action concertée avec les différentes parties prenantes (quand cela est possible).

✷ La méthode

Comme les années précédentes, l'accompagnement proposé par l'association s'est appuyé sur une approche globale et un diagnostic approfondi prenant en compte les différents aspects de la vie de la personne ou du ménage, la singularité et la complexité de chaque situation individuelle, avec une méthodologie d'intervention basée sur **un accompagnement global et pluridisciplinaire** de type **socio-administratif et juridique**.

Réalisé par un juriste, l'accompagnement a lieu sur rendez-vous avec une fréquence variable qui peut aller jusqu'à plusieurs rendez-vous par semaine si nécessaire. Il faut noter que cet accompagnement s'inscrit dans la durée avec des suivis qui durent en moyenne 3-4 ans. Divers outils sont mobilisés : la réalisation ou l'aide aux démarches administratives, la tentative de résolution amiable des blocages ou litiges, et le cas échéant l'engagement de contentieux devant les juridictions compétentes afin de permettre aux personnes suivies d'accéder effectivement à leurs droits. L'accompagnement proposé s'appuie sur l'expérience, l'expertise et les savoir-faire acquis par l'association au fil des années.

Il faut souligner que la méthode d'accompagnement proposée par Apiced ne se limite pas à une prestation technique mais comprend un important **volet pédagogique** qui repose sur un travail d'explication, d'analyse et de mise en perspective afin que la personne suivie puisse acquérir à terme une meilleure compréhension de sa situation, de son environnement et ainsi une plus grande autonomie et capacité d'action.

Autre aspect de ce choix méthodologique : habituellement les personnes suivies sont fortement incitées à participer aux actions collectives d'information-débat (cf *infra* p14) qui ont lieu 4 à 5 fois par an à partir des thèmes proposés par les participant.e.s mais ces actions ont dû être suspendues depuis 2020 du fait de l'épidémie de covid et des vulnérabilités des publics bénéficiaires (fréquence des pathologies chroniques, âge…) et n'ont pas repris en 2022.

✷ Nombre de ménages suivis en 2022

En 2022, **99 ménages** ont bénéficié d'un **accompagnement socio-administratif et juridique**, les ménages étant à 65% des familles composées d'au moins 4-5 personnes (estimation basse), on peut estimer que l'accompagnement socio-administratif et juridique a bénéficié de manière directe à au moins **300 personnes**.

Le nombre des suivis doit par ailleurs être mis en relation avec le nombre et la durée des rendez-vous donnés à un même ménage sur une année, la pluralité des aspects traités, le travail de veille, recherche et rédaction, la lourdeur des contentieux (cf *supra*).

ⓘ L'association a toujours volontairement limité le nombre de ménages bénéficiant d'un accompagnement individuel en fonction de ses possibilités réelles de suivi par souci d'efficacité, mais aussi parce qu'APICED n'a ni vocation, ni les moyens de se substituer aux services de droit commun, bien que dans les faits, elle soit contrainte de le faire de plus en plus.

✷ Champs d'intervention en 2022

Les champs sur lesquels l'association est sollicitée correspondent aux différents volets de la vie socio-administrative de tout individu résidant en France - protection sociale, logement, travail, éducation/scolarité/parentalité, santé, droit de la consommation, droit de la famille – et à des questions qui touchent spécifiquement les populations immigrées : la stabilisation du droit au séjour des étrangers en France (obtention carte de 10 ans) ainsi que l'acquisition de la nationalité.

Sur les 10 dernières années, le fait remarquable est **la part prise par la protection sociale** qui arrive **systématiquement en tête et ne cesse de s'accroitre.** Alors qu'il y a 10 ans elle ne posait problème que dans 45% des dossiers, en 2022, la quasi-totalité des dossiers étaient concernés (97% !). **Même constat pour la part prise par les démarches administratives diverses** qui n'étaient abordées que dans 19% des dossiers en 2013 alors qu'elles le sont désormais dans 77% des dossiers suivis. Cette évolution est révélatrice des effets délétères sur les populations les plus vulnérables des mesures successives de "modernisation" appliquées aux services publics et aux organismes de Sécurité sociale, de la généralisation du tout numérique en lieu et place d'agents qualifiés en capacité de traiter et résoudre les problèmes rencontrés par les usager.e.s qui s'adressent aux associations, en désespoir de cause, pour être soutenu.e.s dans leurs démarches.

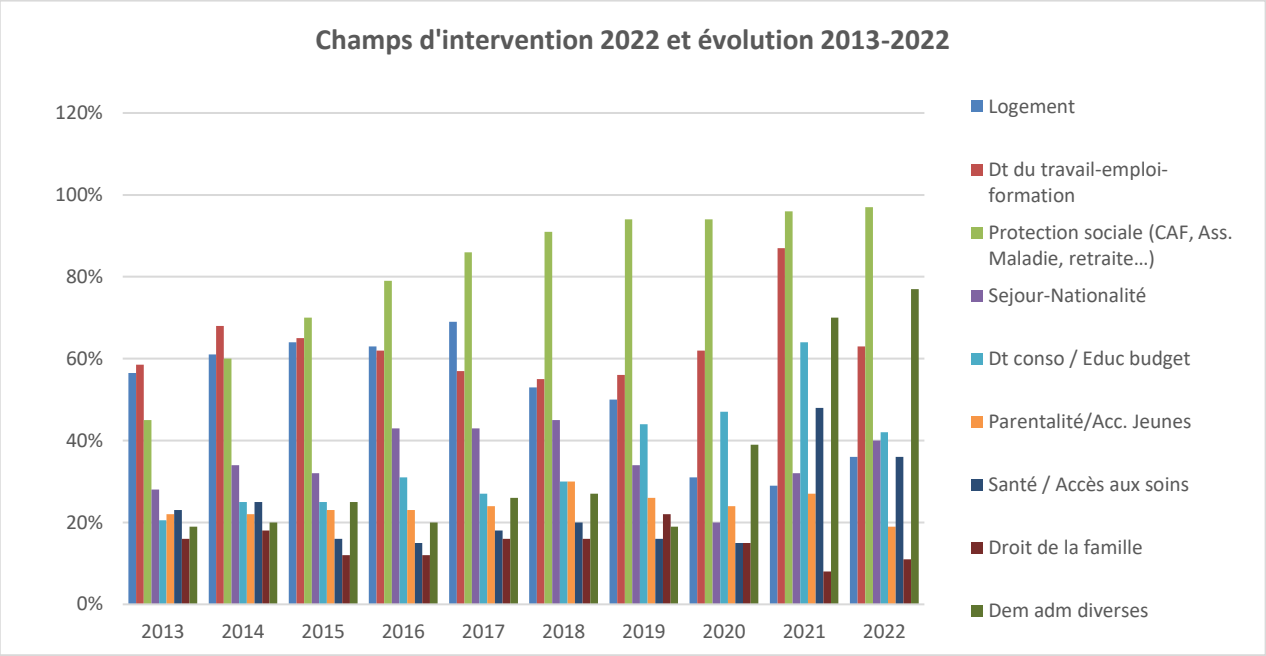

En 2022, sans surprise, le secteur de la **protection sociale** arrive à nouveau très largement en tête : il est traité dans **97% des dossiers (!)** suivi par les **démarches administratives diverses (77%)** et le **droit du travail** (**63%**).

Viennent ensuite le droit de la consommation et la gestion du budget (42%), la stabilisation du séjour et l'accès à la nationalité (40%), le logement et la santé (36%). Puis la parentalité et l'accompagnement des jeunes (19%) et enfin le droit de la famille (11%).

Les **difficultés rencontrées avec les organismes de Sécurité sociale** et secondairement avec les caisses de retraite complémentaire et les complémentaires santé[2], sont en 2022, pour la 7e année consécutive et de très loin, le **premier champ d'intervention** de l'association puisqu'elles concernent **97% des dossiers**. Les dysfonctionnements de ces organismes (CAF, Assurance maladie, Assurance retraite) sont devenus particulièrement criants depuis 2017, et encore plus depuis 2020, avec pour conséquence un non-accès aux droits les plus élémentaires[3] pour les ménages les plus vulnérables. Seule

[2] Il s'agit ici aussi bien des organismes en charge de la gestion de la Complémentaire santé solidaire contributive (CSS, ex-CMU-C/ACS) que des complémentaires santé d'entreprises, obligatoires depuis le 1er janvier 2016, avec lesquelles de nombreux dysfonctionnements et abus sont constatés.

[3] Les difficultés accrues d'accès aux droits des publics précaires consécutivement à la fermeture des lieux d'accueil physique et à la généralisation imposée de la dématérialisation sont régulièrement soulevées dans les rapports du/de la défenseur(e) des droits. Pour plus de précisions, se reporter à l'étude co-réalisée par le défenseur des droits et l'INC, *Accueil téléphonique et dématérialisation des services publics – Les résultats d'une enquête mystère* (sept 2016, 86p) qui souligne les risques de "*rupture d'égalité, notamment pour des populations en situation de vulnérabilité*", à l'*Enquête sur l'accès aux droits – vol 2 – Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours* (mars 2017, 41p), au rapport "*Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*" (janvier

issue : l'engagement de contentieux mais les procédures sont techniques, extrêmement chronophages et très longues, avec des juridictions saturées qui ne peuvent traiter les litiges dans des délais raisonnables faute de moyens humains.

A Apiced sont notamment traités les problèmes liés aux prestations sociales et familiales versées par les CAF, à la couverture sociale (Complémentaire santé solidaire [CSS], complémentaires santé personnelles ou d'entreprise, indemnisation des arrêts maladie, accidents du travail etc.), à l'indemnisation du chômage, à la liquidation de la retraite (parcours morcelés, relevés de carrière incomplets, homonymie, difficultés pour la liquidation, retards dans le traitement des dossiers et donc dans le versement des pensions[4]…) mais aussi des demandes de pension d'invalidité ou d'allocation adulte handicapé (AAH), avec saisine le cas échéant des juridictions compétentes (Pôle social du Tribunal judiciaire (TJ)).

Le 2e champ d'intervention concerne les **démarches administratives diverses** avec **77%** des interventions en 2022, chiffre **multiplié par 4 depuis 2019** (19%), ce qui est symptomatique de l'état de désagrégation des services publics et des administrations que l'épidémie et la règle du "tout numérique" sont venus renforcer et accélérer.

En 3e position, on retrouve le **droit du travail** (**63%** des dossiers), qui revient à un niveau plus habituel en 2022, après un pic exceptionnel en 2021 lié aux effets d'aubaine de la crise sanitaire, certains employeurs ne versant pas les salaires voire licenciant alors même qu'ils engrangeaient les aides publiques pour préserver l'emploi. Phénomène particulièrement visible à Apiced puisque le public de l'association se retrouve principalement dans les secteurs ayant recours à une main d'œuvre peu qualifiée (nettoyage, restauration, aide à domicile, sécurité, emplois faiblement qualifiés du secteur tertiaire) où règnent des conditions de travail et d'emploi dégradées, et où le respect du droit du travail est bien souvent accessoire. Les questions de formation, d'accès (ou de retour) à l'emploi n'ont été traitées qu'à la marge, souvent pour les publics jeunes issus des familles suivies, entrant sur le marché professionnel.

Pour la deuxième année consécutive, les problèmes liés au **droit de la consommation et à la gestion du budget** arrivent en 4e position. Ils ont été traités dans **43%** des dossiers en 2022 et reviennent cette année à un niveau plus habituel après la forte hausse de 2021. Les problèmes de budget sont le plus souvent consécutifs aux difficultés rencontrées avec les organismes de Sécurité sociale (retards dans le traitement des dossiers, fréquentes suspensions préventives des droits) qui aboutissent à une insolvabilité qui peut durer plusieurs mois avec les difficultés en cascade qui en découlent (endettement, frais bancaires…). A cela s'ajoutent les difficultés habituelles que rencontrent des individus peu armés pour décrypter les pièges tendus par un système économique basé sur l'incitation à la (sur-)consommation de masse, encore renforcée par le développement du commerce en ligne ainsi que par les difficultés rencontrées avec les banques et les assurances.

Viennent ensuite en 5e position les questions relatives à la **stabilisation du droit du séjour** (40%) et les difficultés pour le renouvellement des titres de séjour consécutives à la généralisation du numérique dans les Préfectures et à l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous. Les titres de séjour (TS), au mieux remplacés par des récépissés de 3 mois, se succèdent parfois pendant 1 an voire plus. En l'absence d'un titre annuel ou d'un refus explicite de le délivrer, nombre d'étranger.e.s se retrouvent dans une impasse, tributaires de rendez-vous impossibles à obtenir, perdant leur emploi, privés de droits sociaux, plongés dans une spirale sans fin d'une précarité construite par l'action publique et le choix du "tout numérique". L'accès à la nationalité n'a été traité qu'à la marge en 2022 avec le suivi des derniers dossiers en cours.

Le **Logement** ainsi que la **santé** et **l'accès aux soins** arrivent en 6e position avec **36%** des interventions en 2022. Pour le logement, qui a longtemps occupé la 1e ou le 2e place dans les champs d'intervention de l'association, ce passage en 6e position est à mettre en lien avec la part des locataires du parc social dans le public de l'association (cf *infra* p13). La question de la santé et de l'accès aux soins est en revanche en hausse ces deux dernières années, avec un taux qui a doublé voire triplé par rapport aux années antérieures et qui s'explique par la nécessité d'accompagner administrativement des personnes atteintes de lourdes pathologies, suivies à l'hôpital public, et qui ne trouvent plus dans ces espaces, en sous-effectif chronique eux-aussi, l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de leurs parcours de soins.

Viennent ensuite assez loin derrière les questions liées à **la parentalité**, **l'enfance et la jeunesse** qui ont été abordées dans 19% des dossiers et le **droit de la famille** dans 11%, essentiellement sous l'angle du suivi de procédures en cours.

2019, 71p), au rapport "Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?" (fev 2022, 95p) et aux rapports annuels d'activité du défenseur des droits https://defenseurdesdroits.fr/fr/publications.

[4] Il n'est pas rare que les personnes se retrouvent au moment du passage à la retraite jusqu'à 9-10 mois sans ressource.

⇨ L'analyse des domaines d'intervention de l'association en 2022 et sur les 10 dernières années fait ressortir les difficultés des plus vulnérables face à l'accroissement sans précédent de la dématérialisation dans tous les domaines de la vie qui impactent particulièrement les personnes victimes d'**illectronisme** qui se retrouvent seules face à des machines pour effectuer leurs démarches ou faire valoir leurs droits. **Cette situation est le résultat des choix politiques de ces dernières années** ("modernisation", politiques d'austérité, restructuration, réduction des effectifs, fermeture des lieux d'accueil physique, généralisation des plateformes téléphoniques, imposition de la digitalisation et de la dématérialisation, déqualification des agents publics, traitement automatisé des dossiers…) qui ont de lourdes conséquences en matière de dégradation des conditions de vie des plus vulnérables, de paupérisation et d'accroissement des inégalités.

Quelques chiffres clefs sur le profil des personnes suivies[5]

✷ Une majorité de femmes et de familles

En 2022, **52% des personnes bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique sont des femmes** ou des ménages représentés par des femmes lorsqu'il s'agit de familles avec enfants ou de couples sans enfant.

Comme les années précédentes, les **familles avec enfants** sont largement majoritaires avec **67%** des ménages suivis. Il est à noter que parmi les ménages avec enfants **35%** sont des **familles monoparentales**.

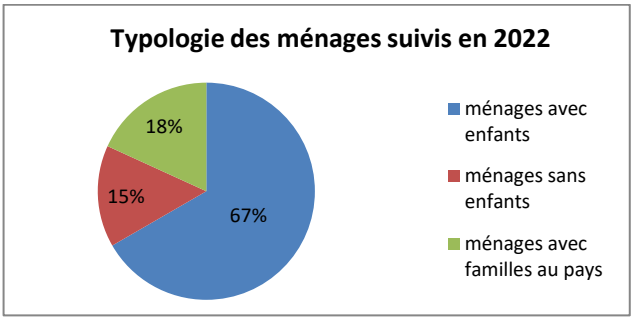

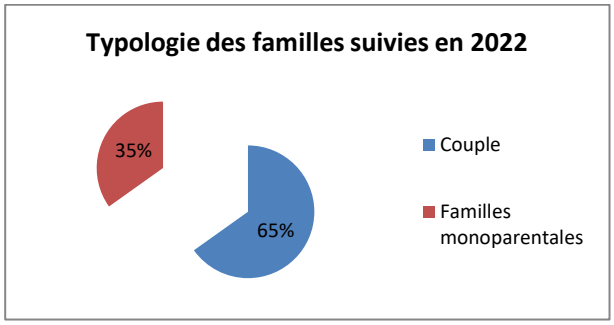

✷Dans la force de l'âge

En 2022, l'interlocuteur/trice principal.e de l'association se situe principalement dans la tranche d'âge des **50 ans et plus** (**60%**), ce qui confirme la tendance au vieillissement des personnes suivies observée depuis plusieurs années. Vieillissement qui s'accompagne de problématiques spécifiques en matière de droit du travail (inaptitude…) et de protection sociale (invalidité, reconnaissance comme travailleur/se handicapé.e, retraite pour inaptitude) du fait de la pénibilité des emplois exercés.

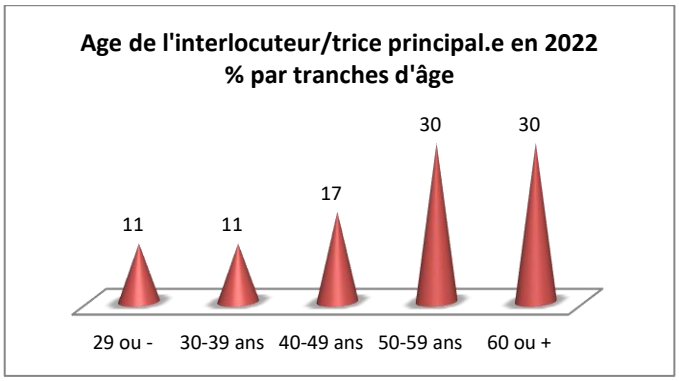

✷ Originaires principalement d'Afrique subsaharienne…

Bien que les origines des personnes suivies à Apiced soient diversifiées (**18 pays** en 2022), la plupart sont cependant nées dans un pays d'**Afrique subsaharienne** (**67%**), et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest.

Si 8 pays africains sont représentés en 2022, le peloton de tête est tenu par la **Cote d'Ivoire** (30% des personnes suivies), le **Mali** (19%) et le **Sénégal** (10%).

[5] Les chiffres ci-dessous résultent des données recueillies sur la personne suivie ou l'interlocuteur/trice principal.e lorsque l'ensemble du ménage est suivi.

Viennent ensuite les personnes nées en France (8%), en Algérie (6%), au Maroc (5%) et en Tunisie (4%), puis, à hauteur de 2% ou 3%, les personnes originaires de Guinée, des Comores, de Turquie (Kurdes) et des Philippines.
Les 5 autres pays de naissance ne sont représentés qu'à hauteur de 1% (Bangladesh, Gambie, Mauritanie, RDC, Togo, Maurice, Haïti).

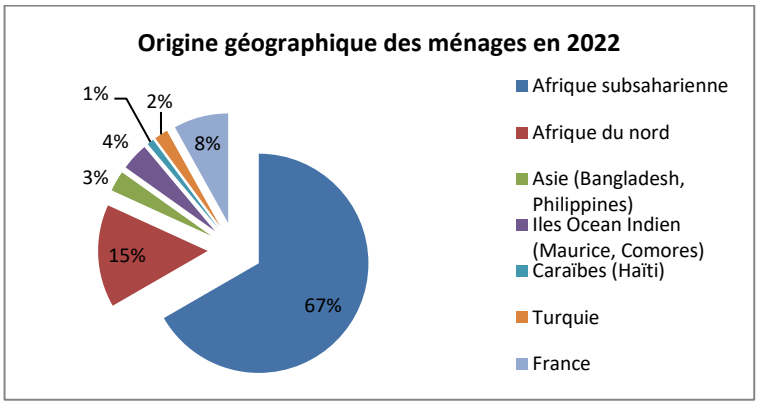

ⓘ Bien que 93% des personnes suivies soient installées en France depuis plus de 10 ans, 20% disposent encore d'un titre de séjour précaire (1 an ou pluriannuel). Les Français.e.s représentent 31% des personnes suivies en 2022 dont une partie sont des jeunes issus des familles suivies et une autre des personnes naturalisées. Il faut cependant noter que le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité, notamment en matière de maîtrise de la langue, pénalise fortement les migrant.e.s issu.e.s des milieux populaires, rarement scolarisé.e.s dans le pays d'origine, qui peinent à acquérir le niveau requis, y compris lorsqu'ils/elles sont installé.e.s et ont leurs attaches en France depuis de nombreuses années.

✷ Francilien.ne.s avec une concentration à Paris et en Petite couronne…

Les personnes/ménages bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique individualisé à APICED proviennent de 6 des 8 départements franciliens.

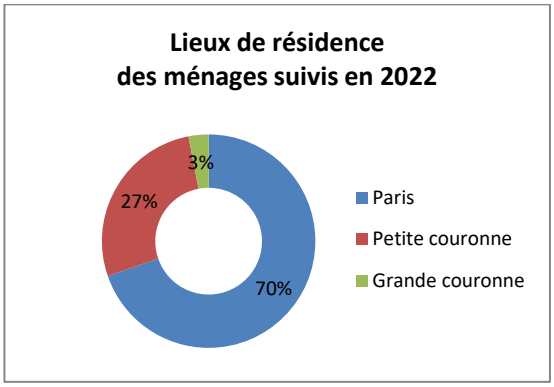

La majorité réside cependant à **Paris (70%)** et en **petite couronne (27%)**, principalement en **Seine-Saint-Denis** (14% de l'ensemble des ménages suivis) et dans le Val de Marne (12%).
En Seine St Denis, ils résident dans les villes d'Aubervilliers, Blanc Mesnil, Bondy, Gagny, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Sevran, Stains…
Dans le Val de Marne, à Boissy-Saint-Léger, Créteil, Fresnes, Joinville le Pont, l'Hay-les-Roses, Villejuif, Vitry-sur-Seine…
En grande couronne, on les retrouve dans le Val d'Oise (Sarcelles) et l'Essonne (Chilly Mazarin, Évry).

Comme les années précédentes, en 2022, les Parisien.ne.s sont majoritaires, avec une concentration dans **les arrondissements populaires du Nord et du Nord-Est parisien** qui totalisent à eux seuls **70%** des lieux de résidence.

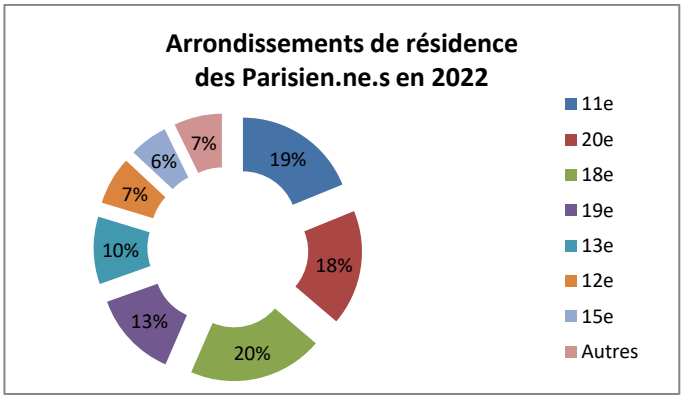

Parmi les arrondissements de résidence des Parisien.ne.s, le **18e** arrive en tête en 2022 avec 20% des ménages suivis.

Il est suivi par le **11e** (19%) et le **20e** (18%).

Puis par le **19e** (13%) et le **13e** (10%).

Viennent ensuite le 12e (7%) et le 15e (6%).

Les autres Parisien.ne.s (7%) se répartissent entre les 17e, 14e, 9e et 2e arrondissements.

… dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville" (QPV)

Quel que soit le département de résidence, en 2022, **70%** des personnes/ménages suivis résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En **Seine-Saint-Denis**, **71% des ménages suivis résident en QPV**. On les retrouve à Aubervilliers, dans le quartier "*Franc-Moisin* ", au Blanc-Mesnil, à Bobigny et à Bondy, dans le quartier "*Abreuvoir-Bondy nord*", à Gagny dans le quartier "*Jean Moulin"*, à Montreuil dans le quartier "*Bas Montreuil Ouest*", à Noisy-le-sec, dans le quartier "*3 communes-Fabien*", à Stains dans le quartier "*Centre élargi*".

Dans le **Val de Marne**, **60% des ménages suivis résident en QPV**, dans les quartiers "*Lebon–Hochart-Mermoz*" à L'Hay-les-Roses, "*Alexandre Dumas*" à Villejuif et "*Grand ensemble ouest-est*" à Vitry-sur-Seine.

Quant au 4% de ménages qui résident en grande couronne, 67% sont en QPV : "*Champtier du coq*" à Evry (**91**) et "*Lochères*" à Sarcelles (**95**).

A **Paris**, en 2022, **64% des ménages suivis** résident dans **14 des 20 quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville** : 100% des habitant.e.s du 18e suivis à Apiced résident en QPV; ils se répartissent dans les 5 QPV de l'arrondissement avec par ordre décroissant *Goutte d'or*, *Porte des Poissonniers, Porte de la Chapelle, Blémont et Evangile).* C'est également le cas pour 81% des habitant.e.s du 11e (QPV *Grand Belleville),* pour 67% des habitant.e.s du 20e (QPV *Portes du 20e* et *Compans-Pelleport)* et pour 71% des habitant.e.s du 13e (QPV *Oudiné-Chevaleret* et *Bédier-Boutroux).* Parmi les ménages suivis à Apiced qui résident dans le 19e, 50% vivent en QPV (*Stalingrad–Riquet, Michelet Alphonse Karr*) et 100% des habitant.e.s du 14e (*Didot - Porte de Vanves*).

✷ Majoritairement en situation d'emploi…

L'accompagnement socio-administratif et juridique proposé par APICED étant prioritairement destiné aux travailleurs/ses migrant.e.s et leur famille, **les actifs/ves occupé.e.s** au sens du Bureau international du travail (BIT)[6] sont fort logiquement surreprésenté.e.s avec **69%** des bénéficiaires de cette action en situation d'emploi (salarié.e.s ou travailleurs/ses indépendant.e.s, le plus souvent des commerçant.e.s à leur compte sous statut d'autoentrepreneur.se). La part des actif/ve.s occupé.e.s est stable par rapport aux années précédentes mais se situe environ 10 points en-dessous des taux qui ont prévalu jusque dans les années 2015 (80% en moyenne), ce qui est dû à **la part des retraité.e.s multipliée par 7** sur la même période (3% en 2015 contre 20% en 2022). Cette augmentation de la part des retraité.e.s est révélatrice de la tendance au vieillissement de la population immigrée parisienne et francilienne, notamment de la population originaire d'Afrique de l'Ouest, majoritaire parmi les ménages suivis à Apiced (cf *supra* p10).

Parmi les actifs/ves occupé.e.s, les **salarié.e.s** restent majoritaires (67%) bien que leur part soit inférieure aux taux qui ont prévalu jusqu'en 2015.

ⓘ La part des travailleur/se.s indépendant.e.s reste modeste en volume (2%) mais révèle cependant des évolutions du marché de l'emploi et l'effet de politiques de traitement du chômage qui encourage fortement la création d'activités, même si elles peuvent s'avérer très précarisantes.

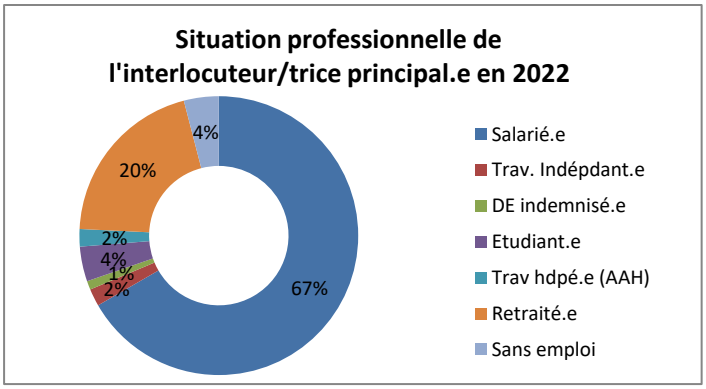

…Mais dans les secteurs les moins qualifiés et les plus précaires

Quant aux salarié.e.s, ils/elles occupent le plus souvent des emplois dans les secteurs d'activité les moins qualifiés et les plus précaires du marché de l'emploi, ce qui n'est pas sans incidence sur leurs conditions de travail et explique la part importante des questions liées au droit du travail et à la santé au travail (invalidité, inaptitude, accidents du travail, maladie professionnelle) dans notre action d'accompagnement socio-administratif et juridique.

[6] *"La population active occupée au sens du BIT comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée."*
Source : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-bit.htm

La répartition dans les secteurs d'activité est assez proche des années précédentes avec le **nettoyage** qui arrive toujours largement en tête (44%), suivi de la **restauration** (commis de cuisine, plongeurs mais aussi cantinière en restauration scolaire) à hauteur de 16% et de **l'aide à domicile** par le biais d'associations ou chez des particuliers employeurs (ménage, garde d'enfants, soins et aide aux personnes âgées - 12%), des métiers de la petite enfance et de l'animation (9%), du commerce et la sécurité (7%). Viennent ensuite les métiers du bâtiment/BTP (3%) et les gardien.ne.s d'immeuble (2%).

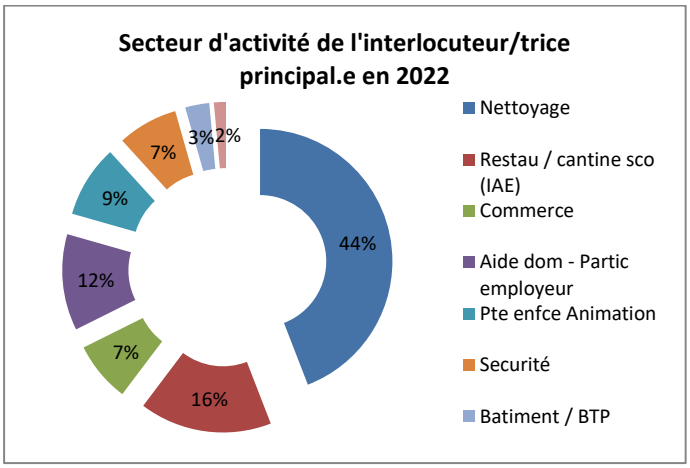

Avec des différences selon le genre

En termes de situation professionnelle, les femmes sont plus nombreuses à être salariées que les hommes (74% contre 59%). Cet écart de 15 points est à mettre en relation avec le fait que les hommes sont globalement plus âgés et plus nombreux à être retraités (31% contre 10% des femmes).

Le taux d'emploi global ne doit cependant pas masquer le problème du sous-emploi[7] qui affecte aussi bien les hommes que les femmes ainsi que la part non-négligeable des femmes occupant des emplois aidés au sein des collectivités ou dans l'insertion par l'activité économique (IAE). On notera également l'absence de demandeuses d'emploi indemnisées et la part des femmes sans emploi (6%), bénéficiant pour la plupart de revenus de transfert (RSA).

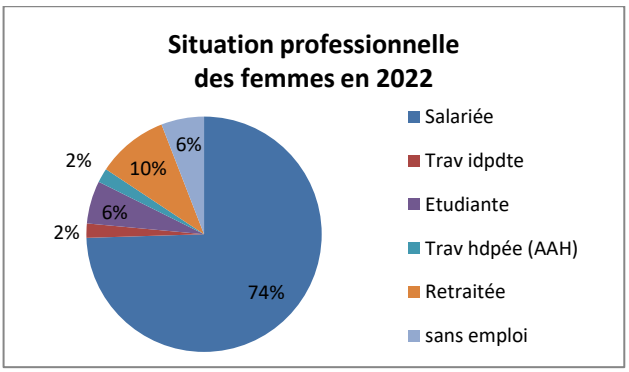

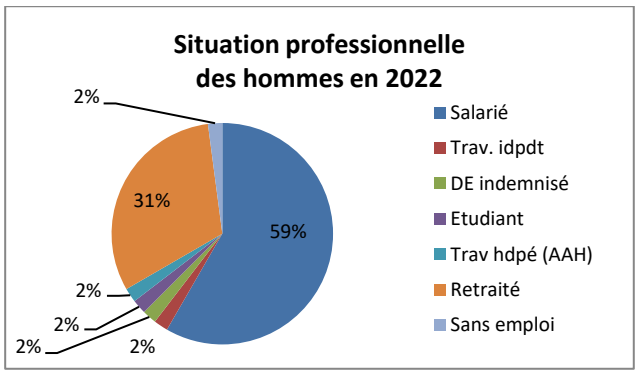

✷ Et des conditions de logement qui globalement s'améliorent

Bien que l'on constate au fil des années une amélioration substantielle de la situation locative des ménages suivis, notamment par l'accès au logement social, une partie d'entre eux est toujours confrontée au mal logement.

S'il est malaisé de définir cette notion qui recouvre une multiplicité de critères, nous admettrons que peuvent être considérés comme mal logés des ménages locataires de logements dégradés, indécents, insalubres, surpeuplés, ne correspondant pas aux normes minimales d'habitabilité ou de sécurité, s'acquittant souvent de loyers élevés (au regard des conditions de logement), mais aussi des ménages en précarité locative (sous le coup d'un congé et/ou d'une procédure d'expulsion), des ménages dépourvus de logement, hébergés chez des particuliers ou dans diverses structures (hôtels, CHRS, résidences sociales…).

[7] Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :
- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et recherchent un emploi et/ou sont disponibles pour travailler plus d'heures ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

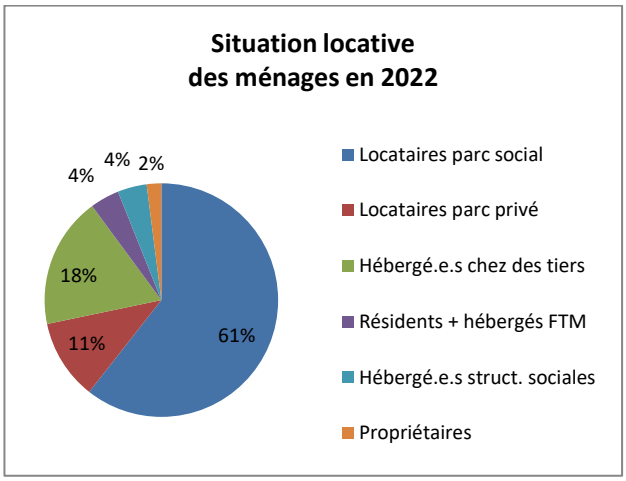

En 2022, ce sont à nouveau les ménages logés dans le parc social qui arrivent largement en tête (61%), suivis par locataires du parc privé (11%), les hébergé.e.s chez des tiers (18%), souvent en situation précaire, auquel il convient d'ajouter les 4% hébergés en structures sociales et les 4% en foyers de travailleurs migrants (FTM).

La part des locataires du parc privé reste à un niveau peu élevé en 2022, ce qui est à mettre en lien avec l'impossibilité pour un ménage salarié disposant de revenus modestes de se loger décemment dans le parc privé à Paris et même en proche banlieue au vu des loyers exorbitants et des exigences disproportionnées des bailleurs.

Il faut noter que les locataires du parc privé occupent le plus souvent des logements vétustes et dégradés, avec une forte suroccupation, sans être pour autant à l'abri de la précarité. Nombre d'entre eux/elles sont sous le coup de congés pour vente ou reprise, du fait notamment de la spéculation immobilière qui sévit sur Paris. Si on les additionne à la catégorie des "hébergé.e.s", on peut considérer que 37% des ménages sont confrontés à de mauvaises conditions de logement (vétusté, suroccupation, insalubrité, défaut d'équipements (sanitaires, chauffage) et d'entretien) ou à la précarité locative (absence de logement, congés, hébergements provisoires chez des tiers ou en structures sociales).
A noter qu'en 2022, l'association a obtenu 3 relogements dans le parc social (5 en 2021).

De ce bref portrait statistique, il ressort que la condition des travailleurs et travailleuses migrant.e.s bénéficiant d'un accompagnement socio-administratif et juridique à Apiced revêt une dimension de **précarisation multidimensionnelle** (du travail, des conditions d'emploi et des conditions matérielles de vie) et peut être assimilée à celle du "working poor" (**travailleur/se pauvre**)[8]. Au vu des difficultés qu'ils/elles rencontrent, qui tiennent plus à leur appartenance au milieu populaire qu'à l'ancienneté de leur installation en France, il est regrettable que, depuis la circulaire Valls de février 2015 et les différents textes qui ont suivi, ils/elles aient officiellement disparu des catégories de l'action publique avec le recentrage de la politique d'intégration uniquement sur les primo-arrivant.e.s et parmi eux/elles, sur les réfugié.e.s et les bénéficiaires de la protection internationale (BPI)[9], titulaires d'un titre de séjour depuis moins de 5 ans et signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI).

⇨ Au terme de cette année 2022 qui sera la dernière où cette action d'accompagnement socio-administratif et juridique sera menée par l'association, il ressort que les besoins en matière d'accompagnement pour un accès effectif aux droits se sont déplacés et qu'ils restent à un niveau très élevé. Depuis les années 2015-2016 ce sont les relations avec les services publics et les organismes de Sécurité sociale qui sont au cœur des difficultés que rencontrent les milieux populaires, et parmi elles/eux les immigré.e.s, pour faire valoir leurs droits. Difficultés qui sont à mettre en lien avec le déploiement de "l'e-administration" qui s'est fortement accéléré avec le programme "Action publique 2022" lancé en 2017, et plus encore ces trois dernières années consécutivement à l'épidémie de covid. Le recours massif au numérique qui s'accompagne d'une absence d'interlocuteurs physiques qualifiés dans les services publics et assimilés laisse sur le bord du chemin toutes celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique et ne possèdent pas les codes du langage administratif. Ce choix politique du tout numérique produit un véritable décrochage d'une partie non-négligeable de la population, notamment des milieux populaires, qui sont les premières victimes d'un "Etat-plateforme" qui n'est plus le garant de l'intérêt général mais devient une véritable machine à broyer les plus fragiles. Forte de ce constat, Apiced s'est fortement impliquée dès fin 2021 avec le Collectif "Changer de Cap" pour dénoncer, en s'appuyant sur l'exemple des CAF, la régression des droits et la déshumanisation induite par cette politique.

[8] D'après l'Observatoire des inégalités, sont considérés comme "travailleurs/ses pauvres" les personnes qui exercent un emploi mais disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales et intégré les revenus de leurs conjoints, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 50% du revenu médian. Source : http://www.inegalites.fr/spip.php?article905.
Selon l'Observatoire des inégalités qui s'appuie sur les données 2019 de l'Insee, le seuil de pauvreté s'élève à 918 euros pour une personne seule, à 1193€ pour une famille monoparentale avec 1 enfant de moins de 14 ans à charge, à 1 377 euros pour un couple sans enfant, 1 928 euros pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans et à 2 295 euros pour un couple avec 2 enfants de plus de 14 ans (https://www.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France actualisé le 7/10/2021).
[9] Sur les évolutions de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, cf *supra* note de bas de page 1 p5.

LES ACTIONS COLLECTIVES D'INFORMATION-DEBAT

Les actions collectives d'information-débat ont été pensées dès le lancement du projet en complémentarité avec les actions individuelles d'accompagnement socio-administratif et juridique pour l'accès aux droits. Elles avaient pour vocation de favoriser **l'accès aux connaissances et aux savoirs des milieux populaires**, en particulier **des travailleurs/ses migrant.e.s bénéficiant d'un accompagnement socio-juridique** (cf *supra*), afin de renforcer leur **capacité d'analyse**, développer leur **esprit critique** et favoriser ainsi l'exercice au quotidien d'une **citoyenneté consciente et éclairée**.

Temps privilégié pour une réflexion collective, une **prise de conscience d'une condition commune au-delà des différences d'origines et de la singularité des parcours individuels**, ces actions sont aussi conçues comme un **outil de conscientisation**, préalable à l'engagement des populations concernées dans une "**praxis libératrice**"[10]. Dans la filiation de l'éducation et des universités populaires, ces temps d'information et de réflexion collective entendent à leur échelle contribuer à une prise de conscience, un engagement dans l'action collective et plus largement à un processus d'émancipation individuelle et collective dans une perspective de transformation sociale.

Construites à partir des questionnements et des réalités vécues par les populations auxquelles elles s'adressent, ces actions collectives ont lieu tout au long de l'année, principalement sous la forme de conférences/projections-débats mais aussi en participant une fois par an à une sortie ou un évènement culturel entrant en résonnance avec la réalité ou les questionnements des participant.e.s. Elles ont lieu le samedi après-midi, de 14h30 à 18h, et sont au nombre de 5 à 6 par an. Elles réunissent chacune en moyenne une cinquantaine de participant.e.s, soit environ **250 participant.e.s par an**.

Les thèmes traités sont choisis par les publics lors d'une **agora annuelle** qui réunit tous les acteurs de la structure (publics, salarié.e.s, représentant.e.s du conseil d'administration). Ils portent sur des sujets variés, souvent assez complexes, allant de **la vie en France** (droit des salarié.e.s, système scolaire, santé, retraite, droit des étrangers, fonctionnement des institutions, impôts et action publique…), à des **questions de société ou d'actualité** (le fonctionnement des médias, l'histoire de la Sécurité sociale, le droit des femmes…), en passant par les **grands problèmes du monde contemporain** appréhendés sous l'angle (**géo)politique** (l'Europe, les islamismes dans le monde contemporain…), **environnemental et écologique** (le réchauffement climatique, l'accès à l'eau dans les PED, agroécologie et souveraineté alimentaire…), **économique** (la crise de la Dette…)[11]. Pour animer ces temps de formation collective, l'association fait appel à des spécialistes des sujets traités (universitaires, journalistes, enseignant.e.s, avocat.e.s, juristes, praticiens de la santé, de l'éducation, militants associatifs et syndicaux) qui acceptent d'intervenir bénévolement et de partager leurs savoirs et leurs réflexions avec le public de l'association.

Ces actions collectives ont été suspendues pendant l'épidémie de covid en 2020-2021 du fait des restrictions aux possibilités de se réunir et de la vulnérabilité d'une partie des publics de la structure (pathologies chroniques…). Au vu du contexte particulier de l'année 2022, elles n'ont pas été reprises. Seule **une agora a eu lieu en septembre 2022** mais dans un contexte bien différent de celui qui prévalait jusqu'alors puisque c'est à cette occasion qu'a été annoncée au public la décision de cesser l'activité de l'association. Moment éprouvant, émouvant, qui a donné lieu à des échanges intenses, très chargés émotionnellement. S'ils/elles avaient été régulièrement informé.e.s des difficultés financières que rencontrait l'association depuis des années, aucun.e ne pouvait / ne voulait imaginer qu'elle soit contrainte de prendre une décision aussi radicale. Au vu des émotions suscitées par cette annonce, il était important que cela ait lieu dans un cadre collectif et que jusqu'au bout le collectif soit une ressource. C'est d'ailleurs à la suite de cette agora que le public de l'association s'est mobilisé pour interpeller la puissance publique à l'occasion d'une projection-débat à la Mairie du 11e autour du film "Voix de migrant.e.s" avec l'espoir (quelque peu naïf) qu'une solution puisse être trouvée. Et qu'il a continué à s'auto-organiser pour participer activement à la préparation du temps fort qui viendrait marquer l'arrêt de l'activité de l'association en 2023…

[10] Expression empruntée au philosophe et pédagogue brésilien, Paulo Freire, qui définit la *praxis* comme une action-réflexion simultanée et permanente permettant aux hommes de prendre conscience de leur condition et d'agir sur le monde en vue de sa transformation, *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspéro, 1974.

[11] Pour un aperçu des thèmes traités, se reporter à l'annexe p 30

LES ACTIONS D'ACCES AUX DROITS POUR LES HABITANT.E.S DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE "GRAND BELLEVILLE 11e"

Situé au nord-ouest du 11e arrondissement, le quartier Grand Belleville est considéré comme l'un des plus paupérisés de la capitale et bénéficie à ce titre de divers dispositifs relevant de la géographie prioritaire de la "politique de la ville". Géographie revue en 2015 avec la signature pour 5 ans de nouveaux "contrats de ville", prorogés jusqu'en 2022, dans le cadre duquel s'inscrit le contrat de ville parisien avec 20 quartiers prioritaires dont celui du quartier "Grand Belleville".

Dès son installation sur le quartier en 2004, APICED s'est inscrite dans la dynamique partenariale pilotée et coordonnée par l'équipe de développement local (EDL) afin que les actions proposées correspondent au plus près aux besoins des habitant.e.s et aux spécificités du quartier. Avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, elle s'est impliquée dans l'élaboration d'actions ciblées localement, notamment sur les thématiques du logement et de l'accès aux droits, en lien avec le "projet de territoire". En 2022, l'association a maintenu sa permanence juridique de proximité "logement / droit social" et a participé aux projets territoriaux jusqu'en fin d'année.

La permanence juridique "logement - droit social"

Afin d'apporter une réponse juridique aux difficultés rencontrées par les habitant.e.s du quartier "Grand Belleville 11e" en matière d'accès aux droits dans le champ du logement et de l'habitat, Apiced avait mis en place fin 2011 une permanence juridique "logement" complétée, depuis 2015, par une permanence juridique "droit social" suite aux diagnostics pilotés par l'EDL pour l'élaboration du projet de territoire 2015-2020 qui avaient fait ressortir des problèmes de non-recours aux droits sociaux sur le quartier. Jusqu'en 2018, ces permanences ont eu lieu en alternance 1 semaine sur 2, puis elles ont été regroupées sur le même temps depuis 2019, afin que l'organisation soit plus lisible pour les habitant.e.s.

Réservées spécifiquement aux habitant.e.s du quartier "Grand Belleville 11e", ces permanences avaient lieu tous les mardis matins dans le local de l'association, 141 rue Oberkampf (Paris 11e). Mais depuis 2020 et l'épidémie de covid, le fonctionnement de la permanence a été modifié pour s'adapter au contexte épidémique avec une réception des habitant.e.s sur rendez-vous, fonctionnement qui a été maintenu en 2021 et en 2022.

✷ Méthodologie

Au niveau méthodologique, la première rencontre permet d'identifier l'objet de la demande et de recueillir les informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic socio-juridique, la deuxième de restituer à la personne ou au ménage ce qui est ressorti de l'analyse et les éventuelles actions à entreprendre. Lors de ce deuxième entretien, s'il s'avère que toutes les démarches ont été réalisées et qu'il n'y a pas de difficultés particulières, l'association indique aux ménages d'éventuelles autres pistes à explorer avec ou sans réorientation selon le cas. En revanche, lorsque la situation le justifie, la mise en place d'un suivi plus ou moins approfondi leur est proposée, en complémentarité avec celui dont ils/elles bénéficient déjà éventuellement auprès des services sociaux ou d'autres associations, dans une logique de partenariat et de répartition des tâches, l'accent étant mis par APICED sur le volet juridique.

En 2022, sur les **56 personnes** reçues dans les permanences, un suivi a été proposé à 36% d'entre elles (20 ménages). Lorsqu'ils/elles bénéficiaient déjà d'un suivi social par ailleurs, les référent.e.s ont été contacté-e-s afin qu'il y ait une complémentarité dans les actions proposées. Par ailleurs, 15 personnes se sont adressés à APICED dans le cadre des 2 kiosques Infos Emploi - Accès aux droits de juin et septembre 2022, une fiche de liaison a été remplie pour 11 d'entre eux.elles.

✷ Les principaux motifs de consultation en 2022

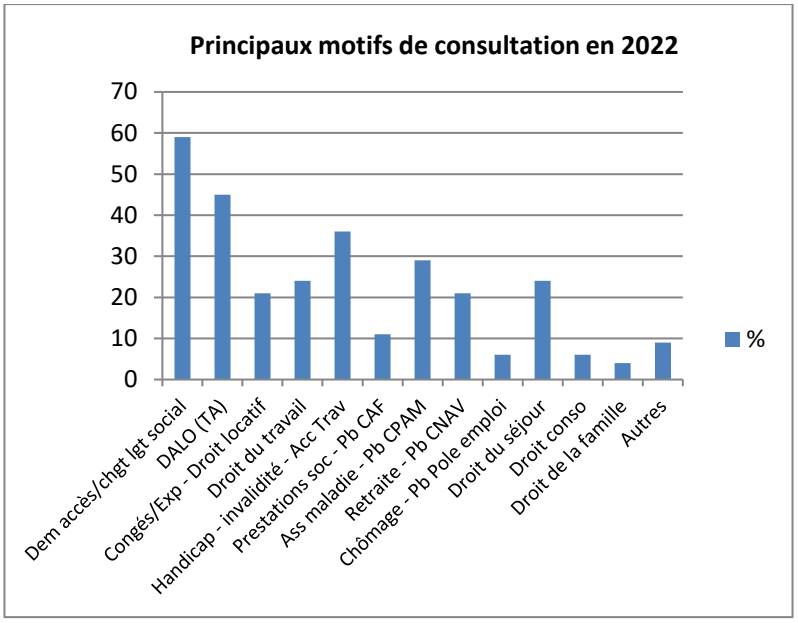

Bien que la permanence soit orientée sur le logement et le droit social (droit du travail et protection sociale), les raisons pour lesquelles les habitant.e.s s'adressent à l'association sont diverses et ne concernent pas exclusivement ces deux thématiques bien qu'elles soient largement majoritaires.

ⓘ Notez que rares sont les personnes qui ne consultent que pour un seul motif ; le plus souvent, il ressort du diagnostic socio-juridique un enchevêtrement des problématiques qui doivent nécessairement être prises en compte pour répondre à la demande initiale.

Le **premier motif de consultation** est sans surprise **le logement** mais cette demande recouvre des réalités diverses dont certaines nécessitent la mise en place d'un suivi (absence de logement, dette de loyers, congé, procédure d'expulsion, Dalo). Les démarches en vue de l'accès au logement social ou d'une mutation dans le parc social et le DALO sont les principaux motifs de consultation avec respectivement 59% et 45% des demandes. Ce qui est assez cohérent avec la situation locative des personnes qui s'adressent à l'association (cf *infra* p17), notamment la part des personnes dépourvues de logement (33%), locataires du parc privé (35%), ou résidents de structures sociales ou en FTM (13%).

Le **second motif de consultation** est **la protection sociale (67%)**, et plus précisément les difficultés rencontrées avec les organismes de sécurité sociale (Assurance maladie, CAF, Pôle emploi, CNAV, caisses de retraite, MDPH, Cramif), ce qui est à mettre en lien avec les politiques internes à ces institutions (dématérialisation, fermeture des lieux d'accueil physique…) qui produisent des situations de non accès/ non recours aux droits pour les plus vulnérables.

Le **droit du travail**, deuxième volet de la branche droit social, est le **troisième motif de consultation** (**24%),** pourcentage qui reste à un niveau élevé au regard des années pré-covid et qui est à mettre en lien avec les difficultés économiques de nombre d'entreprises consécutivement à l'épidémie de covid qui se traduisent par des plans sociaux et des licenciements.

Viennent ensuite des motifs qui ne relèvent pas vraiment de la permanence : le droit du séjour (24%), le droit de la consommation (6%), le droit de la famille (4%) et le motif "autres" qui recouvre des questions juridiques extrêmement diverses (litiges divers, casiers judiciaires…) à hauteur de 9%.

Quelques chiffres sur le profil des personnes reçues

En 2022, **56 personnes** ont été reçues en permanence, le plus souvent pour plusieurs motifs simultanément. Les **hommes** étaient **largement majoritaires** cette année : 42 hommes contre 14 femmes.

La tranche d'âge la plus nombreuse est cette année encore celle des 30-49 ans (52%), puis celle des 50 ans et plus (42%), dont 22% ont plus de 60 ans et 6% plus de 70 ans, proportion qui tendent à augmenter ces dernières années. Les jeunes de 29 ans ou moins fréquentent assez peu la permanence avec seulement 6% des personnes reçues.

Comme les années précédentes, la majorité des personnes reçues sont toujours des familles avec enfants (50%) dont 14% des familles monoparentales. En 2022 les célibataires ou couples sans enfant à charge (31%) reviennent à leur niveau habituel ; la part des personnes vivant en célibataire en France mais ayant une famille à charge dans le pays d'origine revient à son niveau "habituel", ce qui peut s'expliquer par le retour en France de migrants restés bloqués au pays pendant les nombreuses périodes de confinement qui ont émaillé l'année 2020 et 2021.

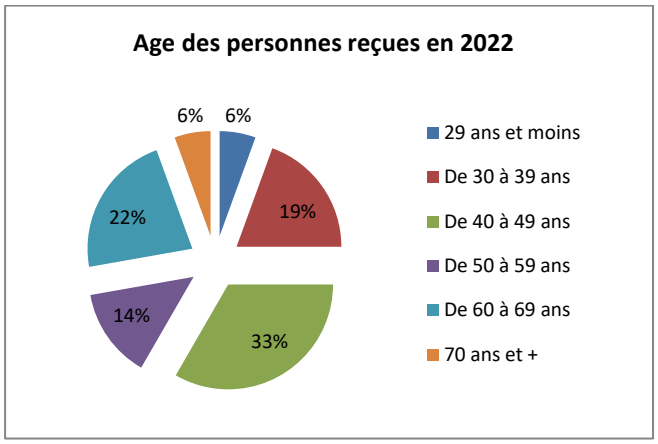

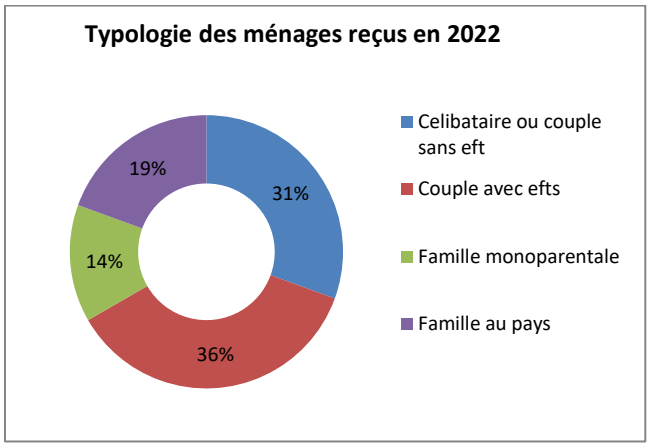

Au plan professionnel, la majorité des personnes reçues est salariée (67%), mais bon nombre sont à temps partiel et/ou dans des emplois aidés en CDD au sein des collectivités ou d'associations (cantine, nettoyage, animation). Les autres travaillent dans les secteurs de la propreté, de la restauration, des services aux particuliers (ménage, garde d'enfants) et du commerce.
16% des personnes reçues sont sans emploi, bénéficiaires pour la plupart de revenus de transfert (RSA), sauf lorsque le/la conjoint-e travaille et dispose de revenu supérieur aux plafonds de ressources. Une minorité perçoit l'AAH ou une pension invalidité. A noter l'absence de demandeur d'emploi indemnisé cette année. Quant aux retraité.e.s, leur part reste stable.

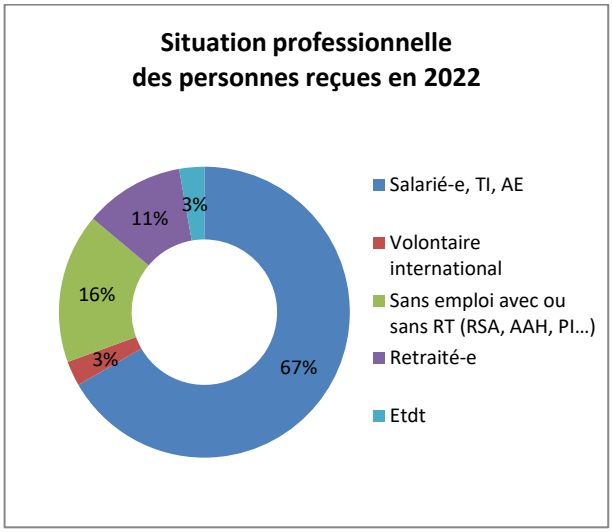

Au plan locatif, les locataires du parc privé sont majoritaires (35%) en 2022. Les locataires du parc social représentent seulement 16% des personnes reçues en permanence cette année.

On notera que 33% des personnes reçues sont dépourvues de logement avec 30% hébergé.e.s chez des tiers, 2% en structures sociales et 3% sans domicile fixe.

Près d'1 personne reçue sur 3 est donc en situation de précarité locative plus ou moins aigüe.

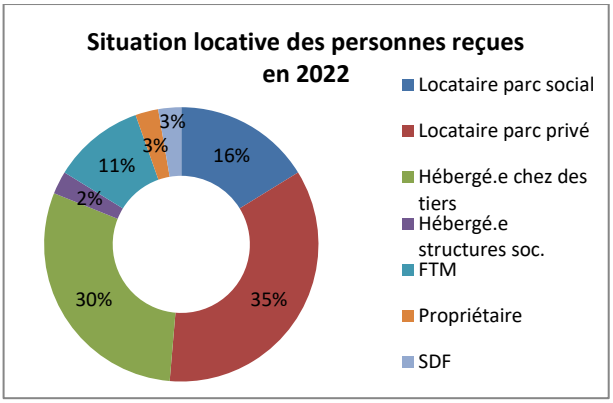

Les origines géographiques des personnes reçues sont diversifiées avec 16 pays de naissance en 2022.
31% des personnes reçues sont nées dans un pays d'Afrique sub-saharienne (Mali, Côte d'ivoire, Mauritanie, Guinée et Centrafrique) ou au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et représentent 62% des personnes reçues.
Viennent ensuite les personnes nées dans un pays d'Asie (19%) avec une grande diversité de zones de provenance : Bangladesh, Philippines, Afghanistan, Japon.
Puis au 3e rang, à parts égales, les personnes nées en France ou dans un pays du Machrek (Egypte, Liban) à hauteur de 8%. Et enfin celles nées dans une île de l'Océan indien (Comorres) à hauteur de 3%.

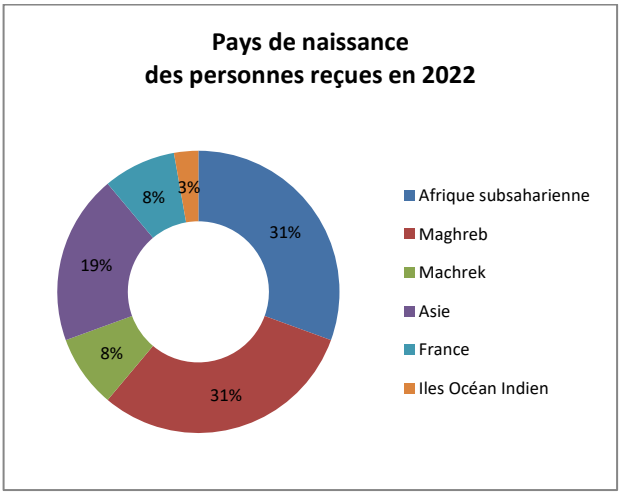

Parmi les personnes reçues en 2022, les étranger.e.s hors Union européenne sont de loin les plus nombreux (86%).

Leurs situations administratives vont du plus stable au plus précaire : 50% sont titulaires d'une carte de résident de 10 ans, 14% d'une carte de séjour de 2 ou 3 ans ou d'une carte de séjour de 1 an et 8% sont sans titre.

Les 14% restants sont de nationalité française.

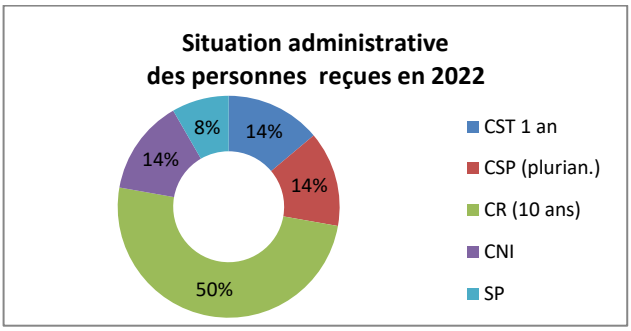

La participation à des projets partenariaux territoriaux

Depuis son installation sur le quartier, APICED a régulièrement participé aux groupes de travail thématiques pilotés par l'EDL (Equipe de développement local) ou l'ASV (Atelier santé ville) qui réunissent les associations et représentants d'institutions présents sur le territoire, et plus ponctuellement à des initiatives partenariales axées sur la convivialité et le renforcement du lien social (Fête de quartier).

En 2022, APICED a participé aux deux kiosques Infos Emploi - Accès aux droits de juin et septembre 2022, projet partenarial territorial piloté par l'EDL, qui réunit plusieurs acteurs du quartier dans un même espace, en extérieur, dans une logique d'"aller vers". 15 personnes se sont adressés à APICED dans ce cadre, certain.e.s seulement pour être informé.e.s ; une fiche de liaison a été remplie pour 11 d'entre eux.elles.

Un lieu-ressource pour les structures du quartier

Le travail partenarial entrepris sous l'égide de l'EDL depuis plusieurs années a permis à l'association de nouer des contacts privilégiés avec un certain nombre de structures intervenant localement (service social de secteur, centre social, associations) ; l'association peut ainsi ponctuellement servir de lieu ressource pour les structures du quartier.

En 2022, APICED a été sollicitée ponctuellement par des acteurs institutionnels ou associatifs présents sur le territoire.

⇨ Les différentes actions mises en œuvre par l'association sur le quartier Grand Belleville se fondent sur l'expérience acquise dans l'accompagnement socio-administratif et juridique des travailleurs/ses immigré.e.s francilien.ne.s et parisien.ne.s. (cf *supra* chapitre 1 pp 5-13). Expérience qui lui a permis de travailler des domaines qui sont souvent ceux qui posent problème aux populations les plus vulnérables et qu'elle met à disposition des habitant.e.s du quartier via les permanences juridiques, les difficultés rencontrées étant proches, par bien des aspects, de celles que rencontrent les populations immigrées installées en France, dont bon nombre résident d'ailleurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville parisiens et franciliens, avec lesquelles APICED travaille quotidiennement (cf *supra* chapitre 1 pp10-11).

L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU MALI EN PARTENARIAT AVEC UNE ASSOCIATIONS DE MIGRANTS MALIENS-FRANCILIENS

Quatrième branche d'activité de l'association : la solidarité internationale et l'accompagnement aux projets de développement des associations de migrants dans les pays de départ.

A l'origine de ce projet, la volonté de prendre en compte la pluralité des appartenances des migrants, immigré mais aussi émigré, basée sur l'approche transnationale du socio-anthropologue Abdelmalek SAYAD. Le désir aussi de soutenir des initiatives porteuses de logiques de transformation sociale et d'émancipation individuelle et collective tant dans les pays d'arrivée que dans les pays de départ, avec la conviction que **les migrant.e.s peuvent être les fers de lance d'un développement endogène et écologique, basé sur l'auto-organisation collective des populations** via des regroupements formalisés (association, coopérative) ou non (groupe(ment), collectif…)

Faute de temps et de moyens, Apiced n'accompagne qu'une seule structure : l'association **Bantindjouba** qui regroupe des ressortissants d'une quinzaine de villages de la commune rurale (CR) de Oualia (Mali, région de Kayes, cercle de Bafoulabé) dont l'un des membres est par ailleurs administrateur d'Apiced.

L'accompagnement proposé porte sur différents volets : un accompagnement concret à la mise en œuvre d'un projet de développement avec la création sur deux villages de la commune de jardins collectifs maraîchers agroécologiques pour faire face à la sous-nutrition qui sévit dans la commune et un accompagnement global de l'association Bantindjouba, avec une méthodologie basée sur la recherche-action, pour qu'elle s'initie aux rudiments de la vie associative en France et surtout qu'elle sorte de la posture de bailleur de fonds et devienne réellement une association porteuse de projets de transformation sociale.

Les jardins collectifs maraîchers agroécologiques dans la commune rurale de Oualia (Mali)[12]

Depuis 2013, suite à un diagnostic local co-réalisé par Bantindjouba et APICED qui avait fait ressortir l'acuité du problème de l'insécurité alimentaire dans la commune rurale de Oualia, des jardins collectifs maraîchers agroécologiques ont été mis en place dans deux villages, à Soukoutali 1 et Tintila.

Organisées dans chaque village en groupements informels, les maraîchères ont choisi fin 2013 deux femmes dans chaque village pour qu'elles aillent se former aux **techniques culturales agroécologiques**[13] et les transmettent aux autres, les objectifs étant un accroissement significatif de la productivité sans recours aux intrants chimiques et une production en continu sur l'année alors que, traditionnellement, le maraîchage est une culture de décrue qui n'a lieu que pendant quelques mois, après la récolte des céréales. A Tintila, le projet a eu dès le départ des difficultés à se mettre en route[14] ; après plusieurs tentatives pour le (re)lancer, il a été arrêté début 2017.

A Soukoutali 1, au vu des bons résultats obtenus fin 2013-début 2014, les femmes avaient décidé d'investir fin 2014 une parcelle plus grande sur les rives du Bakoye[15], à 2-3 km du village, sur laquelle elles pourraient cultiver toute l'année. Après défrichage et désherbage, les villageois.e.s ont clôturé la parcelle avec des bois coupés et du grillage dont une partie a été renouvelée, une motopompe a été achetée et un bassin de rétention d'eau construit pour faciliter l'irrigation avec l'appui technique et financier de Bantindjouba et Apiced. Une soixantaine de femmes, soit la plupart des familles du village de Soukoutali 1, y travaillaient quotidiennement et produisaient suffisamment pour assurer leur autonomie alimentaire grâce à une production remarquable de légumes qui venait utilement compléter les céréales et permettait une meilleure gestion annuelle des stocks ; les surplus étaient vendus et permettaient de générer des revenus pour faire face aux dépenses du

[12] Pour un retour sur le processus qui a abouti à la mise en place des jardins collectifs maraîchers dans les villages de Soukoutali 1 et Tintila, se reporter au rapport d'activité 2014, pp 31-35.

[13] Cette formation a eu lieu en novembre 2013 au Centre sahélien de formation et de recherche en agroécologie (CSFRA) ; pour plus d'information, consulter son site : https://maliagroecologie.wordpress.com/.

[14] Pour plus de précisions, se reporter aux rapports d'activité 2013, 2014, 2015 et 2016

[15] Le Bakoye, qui signifie "fleuve blanc" en malinké, est l'un des affluents du fleuve Sénégal.

quotidien. Mais la parcelle a été saccagée par des troupeaux errants en mai 2015, juste avant la saison des pluies. Découragées, prises par les cultures de céréales, les femmes se sont désengagées du maraîchage pendant toute la saison des pluies, jusqu'à la récolte en fin d'année. Puis elles se sont remobilisées mais avec une division du groupe, l'un relançait le maraîchage au Batiko, sur la parcelle près du Bakoye éloignée du village tandis que l'autre moitié préférait se rabattre sur la petite "parcelle PIDEP" (du nom d'un ancien projet) qu'elles occupaient en 2013-2014, plus près du village mais trop petite pour accueillir tout le groupe, exposée à l'érosion fluviale et disponible seulement quelques mois par an puisqu'utilisée la moitié de l'année pour la culture des céréales.

En 2016, le groupement maraîcher a donc maintenu son activité mais sur deux parcelles distinctes, ce qui a affaibli la dynamique du groupe et créé un certain nombre de tensions. C'est dans ce contexte que s'est réalisée la mission sur place du président de Bantindjouba en mai 2016. Après avoir pris le temps d'échanger avec les un.e.s et les autres et organisé 4 assemblées plénières des maraîchères, les tensions se sont apaisées et toutes ont finalement convenu que leur choix de s'installer sur la parcelle près du Bakoye était une erreur. Trop éloignée du village, elles ne pouvaient aller y travailler une à deux fois par jour comme il l'aurait fallu, ce qui impactait nécessairement la production et renforçait le découragement. Par ailleurs, son éloignement du village l'exposait fortement aux intrusions des animaux sauvages et troupeaux errants, ce qui s'était encore produit en avril 2016, des troupeaux de chèvres ayant réussi à rentrer dans la parcelle et ayant presque tout détruit. Comble de malchance, un feu de brousse quelques semaines plus tard avait fini de tout ravager. À l'issue de ces assemblées, les maraîchères étaient tombées d'accord sur la nécessité de trouver une parcelle près du village, suffisamment grande pour accueillir tout le groupe, disposant d'un accès permanent à l'eau et sur laquelle elles pourraient travailler toute l'année, qualités que la "parcelle PIDEP" ne pouvait leur offrir, le propriétaire la récupérant de juin à décembre pour y cultiver son maïs et par ailleurs trop exiguë pour accueillir une soixantaine de maraîchères. Après prospection, un propriétaire a accepté de leur mettre à disposition une parcelle d'environ 3000 m², située à la lisière du village, près d'un marigot qui ne s'assèche pas. En décembre 2016, la nouvelle parcelle était désherbée et clôturée avec le grillage récupéré de la parcelle près du Bakoye, et les pépinières lancées.

En 2017, le groupement a travaillé toute l'année (même pendant l'hivernage) sur la nouvelle parcelle près du marigot et obtenir une production maraichère diversifiée (oignons, choux, carottes, salades, gombos, haricots…) qui a permis d'améliorer l'alimentation des familles du village[16], d'économiser les stocks de céréales, particulièrement faibles cette année-là du fait d'une pluviométrie insuffisante, et de générer des revenus par la vente des surplus[17]. Au vu de la dynamique du groupement maraîcher et des résultats obtenus, l'association Bantindjouba, en lien avec les villageois et avec l'aide d'Apiced, s'est attelée à la recherche de devis pour réaliser une clôture "en dur"[18] sur la nouvelle parcelle.

En 2018, suite au passage sur place de l'un des membres actifs de Bantindjouba de mi-novembre 2017 à mi- janvier 2018, la décision a été prise par Bantindjouba de soutenir techniquement et financièrement le projet de clôture "en dur"[24]. L'argent pour sa réalisation a été envoyé en avril 2018 et les achats de matériel à Bamako courant première quinzaine du mois pour envoi au village par l'un des membres de l'association, de passage au Mali. Pendant ce temps, les villageois se chargeaient de récupérer sable et graviers. Les mois de mai et juin ont été consacrés à la réalisation de cette clôture "en dur" par les villageois, hommes, femmes et jeunes se mobilisant fortement. Au 25 juin, la clôture était terminée et la parcelle à nouveau investie par les maraichères, modérément jusqu'en septembre à cause des travaux saisonniers pour les cultures céréalières, puis beaucoup plus intensivement en fin d'année avec même la vente de surplus pour la fête du nouvel an. Portées par la confiance que Bantindjouba leur a accordée en finançant cette nouvelle clôture, les femmes se sont fortement remobilisées et se sont fortement réinvesties dans ce jardin maraicher collectif en 2018.

Depuis 2019, leur investissement s'est confirmé comme ont pu le constater des membres de Bantindjouba lors de leurs passages réguliers à Soukoutali 1. Ils ont pu constater *de visu* que toute la surface du jardin était exploitée, même mi-mai, en plein saison sèche et (très) chaude, avec des productions de gombos, haricots, patates douces, feuilles de pronboulou, papayes, tomates, ail, et encore un peu de salades et d'oignons (pas adaptés à la saison sèche). Pendant la saison des pluies, la production s'est poursuivie avec une production de gombos, haricots et patates douces qui poussent bien même lorsqu'il pleut beaucoup puis la production s'est à nouveau intensifiée à partir de décembre et les conditions climatiques plus

[16] Comme l'une d'elles nous le disait "*notre alimentation a été améliorée ; on a mangé du frais toute l'année*".

[17] Ce qui a permis aux maraîchères d'"*avoir le prix des savons et des nadjini [condiments] (…) et aider à payer les bic et les cahiers pour les écoliers*".

[18] Il s'agit d'une clôture réalisée avec du grillage et des piquets métalliques coulés dans du ciment; une clôture de ce type est très solide et permet de résister aux assauts des troupeaux errants de vaches et chèvres, particulièrement affamés en saison sèche.

adaptées au maraîchage avec les variétés traditionnellement utilisées pour les cultures de décrues. L'année 2019 s'était clôt sur un bilan très positif tant au niveau de la dynamique du groupe que de la production. Depuis 2020, le jardin collectif a été progressivement agrandi chaque année pour l'ouvrir à de nouvelles femmes désireuses de rejoindre le groupement. Il est aujourd'hui entièrement porté par le groupement maraîcher qui a mis en place des règles de fonctionnement et des cotisations afin de pouvoir gérer par lui-même son propre développement.

Le jardin maraicher de Soukoutali 1, c'est…

- une parcelle de 3 500 m² découpée en carrés de même taille contenant chacun 4 planches
- 54 femmes et 2 hommes qui y travaillent quotidiennement
- Un carré par personne composé de 4 planches d'environ 1m sur 2m
- une production maraichère diversifiée : salades, oignons, gombos, haricots, patates douces, feuilles de pronboulou, papayes, tomates, ail, choux, carottes, betteraves, aubergines…
- des techniques agroécologiques (compost, association de plantes…)
- une production en continu sur l'année, même pendant la saison sèche (de mi-mars à mi-juin) et la saison des pluies (de mi-juin à mi-septembre)
- une meilleure alimentation en quantité et en qualité avec des produits frais toute l'année
- une plus grande autonomie alimentaire
- et des revenus supplémentaires grâce à la vente des surplus sur le marché local…

Une méthodologie d'accompagnement fondée sur une démarche de recherche-action

Initié en 2010, l'accompagnement de l'association Bantindjouba s'était approfondi et précisé au plan méthodologique au fil du temps, notamment en s'appuyant sur une recherche-action de 2 ans, réalisée en 2014-2015 par la directrice d'Apiced avec le Centre d'économie sociale (Cestes) du CNAM de Paris.

Dans le cadre de cette recherche-action, des entretiens autobiographiques, proches par leur nature et leur durée des récits de vie, ont été réalisés avec les membres les plus impliqués de Bantindjouba. Lors de ces entretiens, les migrants se sont longuement exprimés sur leurs trajectoires, les raisons qui les ont poussés à créer cette association -au premier rang desquelles la volonté de contribuer au développement des villages et de freiner les départs en migration des jeunes hommes- et les difficultés qu'ils rencontraient. Difficultés qui tiennent autant à leur méconnaissance du processus de montage de projets qu'à leur profil et aux paradoxes/ambivalences découlant de leur condition de migrants, qui ne sont pas sans interférer dans la relation qu'ils entretiennent avec les populations au pays. Ils ont aussi lourdement insisté sur leur besoin d'un accompagnement pour parvenir à mettre en place des projets viables au pays, qui permettent aux populations de devenir réellement actrices du développement de leurs localités et ne soient pas source de nouvelles dépendances, notamment à l'égard des migrants. Le mémoire qui a clos cette recherche-action est désormais un outil supplémentaire qu'Apiced mobilise dans le processus d'accompagnement de l'association Bantindjouba.

⇨ Au cours de l'année 2022, l'accompagnement de l'association Bantindjouba par Apiced s'est poursuivi. Le groupe de travail réunissant l'ancien président de Bantindjouba et la directrice d'Apiced a continué à se réunir, en moyenne tous les 4 mois désormais, afin de suivre l'évolution de ce projet maraîcher grâce à des échanges réguliers avec les maraichères et aux passages sur place des membres de Bantindjouba à l'occasion de leurs voyages personnels. Au terme de cette année 2022, le bilan est toujours très positif avec une bonne dynamique au niveau du groupement maraîcher de Soukoutali 1 qui est désormais parfaitement autonome et autogère ce jardin collectif grâce auquel l'insécurité alimentaire a fortement diminué.

LE FILM-TEMOIGNAGES "VOIX DE MIGRANT.E.S"

Depuis 2020, comme indiqué *supra* chapitre 2, les actions collectives d'information-débat ont été suspendues du fait de l'épidémie mais la dynamique collective a néanmoins continué à être travaillée avec le projet de documentaire "Voix de migrant.e.s" et sa diffusion à partir de la deuxième moitié de l'année 2021.

Petite Histoire d'une aventure initiée en 2020 pour les 20 ans d'Apiced

Mettre la lumière sur ce que vivent au quotidien des hommes et des femmes qui, un jour, ont décidé de partir, de quitter leur pays pour tenter l'aventure de la migration est un projet ancien. Un vieux rêve mû par le désir de donner la possibilité à celles et ceux qui ne connaissent pas d'entrevoir les réalités de ces hommes et de ces femmes qui un jour ont croisé la route de l'association et avec lesquel.le.s elle a cheminé pendant 3, 5, 10, 15, 20 ans parfois.

Le rêve s'est transformé en projet lorsque cette idée a été retenue collectivement par les principaux et principales concerné.e.s, à l'occasion de la préparation d'un temps fort pour les 20 ans de l'association. C'était en novembre 2019, lors de l'agora annuelle, un moment collectif de bilan/perspectives qui a lieu chaque année. Les participant.e.es ont alors émis l'idée de réaliser un petit film de "portraits-témoignages" à vocation principalement interne dans lequel celles et ceux qui le souhaitent pourraient s'exprimer sur leur parcours, leur vécu, leur relation avec l'association.

Dès début 2020, le projet a été proposé à toutes les personnes présentes ayant été suivies en accompagnement socio-administratif et juridique de façon assez intensive par l'association pendant au moins 3-4 ans et ayant régulièrement participé à ses actions collectives d'information-débat, avec, en toile de fond, le souhait d'avoir une diversité d'origines représentative de différents courants migratoires, une parité de genre et une diversité de générations. Une trentaine de personnes ont manifesté leur intérêt mais seules vingt-et-une d'entre elles ont finalement participé au projet.

L'association ne disposant pas des compétences en interne pour réaliser ces entretiens vidéo, ni des moyens financiers pour faire appel à un professionnel, une offre de stage a parallèlement été déposée sur les plateformes universitaires et les sites spécialisés. C'est dans ce contexte qu'est arrivée Farah ELMOKADEM, jeune étudiante en master "cinéma" à l'université Paris 8, sans laquelle ce film n'aurait pas pu voir le jour.

Après un premier mois consacré aux préparatifs, le tournage a pu débuter en juillet 2020. Les entretiens ont été menés par l'un des salariés de l'association, en poste depuis 2018, avec les vingt-et-une personnes volontaires à partir d'un guide construit autour d'une question centrale - leur parcours de là-bas à ici, de hier à aujourd'hui - et de questions secondaires. L'objectif était qu'ils/elles s'expriment librement, qu'ils/elles (se) racontent. Le tournage a eu lieu dans des conditions sommaires, principalement dans le jardin à l'arrière de l'association ou dans ses locaux, alors que la résidence était en plein travaux (d'où quelques bruits parasites dans le film…) et avec un matériel assez rudimentaire.

A la fin de l'été 2020, nous disposions d'11h30 de rushes. Avant de commencer le montage, il a été proposé à chacun.e des participant.e.s de visionner son entretien et d'indiquer ce qu'ils/elles préféraient ne pas conserver, notamment certains propos délicats ou trop chargés émotionnellement. Puis l'aventure du montage a commencé.

La construction du film s'est faite pas-à-pas, dans une démarche de recherche-action, en s'appuyant sur une logique inductive. Volontairement rien n'avait été écrit à l'avance. L'objectif était de construire le film à partir des mots des 21 protagonistes, de la matière dont nous disposions, des thèmes qui prenaient le plus de place dans les entretiens avec le souci de respecter leur parole, de ne pas l'instrumentaliser, ni même d'en faire une tribune. Leurs propos se suffisaient à eux-mêmes.

Petit à petit le film a pris forme. C'est sur notre stagiaire cinéaste, Farah, et sur elle exclusivement, qu'a reposé toute la partie technique : tournage, montage, étalonnage, mixage… Des amis musiciens ont accepté de composer gracieusement la musique. Une musique qui devait faire écho à la diversité des parcours, à la fois profonde et vivante, grave et joyeuse, qui donne à entendre le long chemin, la vie, de là-bas à ici.

Un documentaire qui donne la parole à 21 travailleurs/ses migrant.e.s des milieux populaires franciliens suivi.e.s à Apiced entre 2000 et 2020

C'est en juin 2021 que ce film-témoignages, entièrement réalisé et autoproduit par l'association, a été achevé après de nombreuses heures de travail autour du montage, de l'étalonnage, du mixage, du sous-titrage… Une bande-annonce de 3 minutes et un trailer de 16 minutes ont également été réalisés ainsi qu'un coffret DVD + livret tiré à 200 exemplaires.

✷ Un film en 6 chapitres

Ce film-témoignages d'1h54 est construit autour de 6 chapitres qui donnent à voir le parcours d'un.e immigré.e dans ses différentes dimensions, l'accent étant mis sur le 3e chapitre consacré à la vie en France qui occupe une place centrale dans les propos tenus par les protagonistes :

- Chapitre 1 : **Pourquoi partir?**
- Chapitre 2 : **Arriver en France - Premières impressions**
- Chapitre 3 : **Vivre en France**
  - Se loger,
  - Travailler,
  - Faire valoir ses droits,
  - Devenir Français.e,
  - Éduquer
- Chapitre 4 : **Se réunir, apprendre, débattre…**
- Chapitre 5 : **Revenir sur son Parcours**
- Chapitre 6 : **Derniers mots…**

✷ Synopsis

" *Chez nous, parler de soi… On ne sait pas parler de nous en fait. Ça c'est réservé à une population qui parle des gens mais nous, finalement, on ne parle pas de nous-mêmes.*" (Madane S.)

6.6 Millions d'immigré.e.s installé.e.s en France* mais que sait-on de ces hommes et de ces femmes, travailleurs/ses de l'aube et du crépuscule, "travailleurs/ses de la deuxième ligne" en temps de covid, rouages indispensables d'une économie avide de main d'œuvre flexible et besogneuse?

Pourquoi partir ? Qu'est-ce qui pousse des hommes, des femmes, à quitter leurs proches, le pays qui les a vu.e.s naître? Premières impressions, premières surprises, premières déconvenues aussi. Partir ? Rester ? La nostalgie, le manque... Petit à petit, s'habituer. Pas à pas, construire sa vie dans le pays d'arrivée. Obtenir un droit au séjour, travailler, se loger, faire face aux difficultés du quotidien, mettre des enfants au monde, les éduquer, leur transmettre des valeurs, les voir grandir. Petit à petit, sans bruit, sans vraiment s'en rendre compte, s'installer. S'installer dans cet entre-deux de l'émigré.e-immigré.e, entre ici et là-bas, entre deux pays, deux terres, où l'on a pas/plus vraiment sa place.

Ce film donne la parole à vingt-et-un travailleurs et travailleuses migrant.e.s des milieux populaires francilien.ne.s, installé.e.s en France depuis cinq, dix, vingt, trente, quarante ans. Un témoignage précieux et rare sur le parcours de ces hommes et de ces femmes, leurs conditions, les difficultés rencontrées, les peines, les douleurs, les joies aussi. Et cette question lancinante autour de la condition de migrant.e.s, plus vraiment de là-bas, pas tout à fait d'ici : "*Quand tu vas au pays, tu fais 1 mois, 2 mois, 3 mois, il y en a qui vont te dire : "ah, mais tu rentres pas chez toi?" Toi, tu te demandes où c'est chez toi…*" (Massandje F.)

* INSEE (2020), France, portrait social 2020, INSEE Références, pp218-219.

✷ Diffusion en 2021/2022

Profitant d'un ralentissement de l'épidémie et de l'assouplissement des mesures de restrictions en début d'été, le film a été présenté aux publics d'Apiced, en particulier aux 21 personnes qui ont accepté d'y participer, ainsi qu'à quelques invité.e.s trié.e.s sur le volet, lors d'une avant-première interne le 3 juillet 2021 qui s'est déroulée à la Salle Saint-Bruno (Goutte d'Or, Paris 18e) en présence d'une centaine de personnes qui ont vivement manifesté leur intérêt.

Le film étant présenté à des festivals, dont certains exigent qu'il n'ait pas fait l'objet d'une diffusion publique préalable, il n'a été diffusé qu'une seule fois lors d'une projection privée organisée par la FTCR le 28 novembre 2021 dans le cadre du festival des solidarités (Festisol). La bande-annonce et la version condensée du film ont également été diffusées à l'occasion de la Journée des migrants le 18 décembre à la Maison des réfugiés (14e).

Ce n'est vraiment qu'à partir de l'année 2022 que l'association s'est lancée dans la présentation publique du film avec une première projection-débat en mars 2022, en partenariat avec le théâtre "Le Local" (Paris 11e), qui a réuni une cinquantaine de participant.e.s. Une deuxième projection a eu lieu en septembre 2022, en partenariat avec le Centre social "Le Picoulet" (Paris 11e) avec un peu plus d'une soixantaine de participant.e.s. Et une troisième, co-organisée avec la Mairie du 11e, en octobre 2022, en présence du démographe, spécialiste des migrations et professeur au Collège de France, François HERAN, de Delphine TERLIZZI et Lucie SOLEM, élues locales respectivement en charge de la Politique de la Ville et de l'Intégration pour le 11e, et, comme pour chaque projection-débat, de l'équipe du film composée des deux réalisatrices et de quelques-unes des personnes qui ont témoigné dans le film, avec l'objectif que ce ne soit pas toujours les mêmes. Cette troisième projection-débat a réuni quelque cent-vingt/cent-trente personnes dans la grande salle des fêtes de la Mairie du 11e avec des échanges post-projection particulièrement riches et émouvants lorsque plusieurs personnes issues du public d'Apiced, ayant appris quelques semaines auparavant que l'association allait devoir cesser son activité suite à des pertes massives et récurrentes de subventions, ont pris la parole publiquement pour exprimer leur tristesse, leur désarroi et leur espoir qu'une autre issue soit possible.

⇨ Ce film, initié pour fêter les 20 ans d'existence de l'association, prend une dimension toute particulière dans le contexte de la cessation d'activité de la structure. Non seulement il donne la parole à des personnes qui n'ont que rarement droit de cité, mais il est aussi une trace d'un combat associatif pour la dignité et la justice sociale mené pendant plus de vingt-ans. Aussi, bien que l'association ait été contrainte, au vu de sa situation financière, de prendre la décision d'arrêter ses principales activités à partir de 2023, elle continuera néanmoins à diffuser ce film sur le mode bénévole.

L'ASSOCIATION EN 2022

Créée en 2005, APICED en est à sa dix-septième année d'existence en tant qu'association loi 1901 et à sa vingt-deuxième année si l'on prend en compte les cinq années antérieures où le projet était juridiquement porté par l'association ACDUC. L'année 2022 est celle où les membres adhérents ont été contraints de prendre la décision de mettre un terme à l'activité de l'association. Néanmoins, durant cette dernière année d'existence, l'association a fonctionné jusqu'au bout "normalement" en s'appuyant sur ses forces vives internes et son réseau de personnes-ressources et de partenaires de terrain. Ce n'est qu'à partir de 2023 qu'elle mettra fin à ses activités afin d'éviter de se retrouver en cessation de paiement.

DES FORCES VIVES INTERNES TOUJOURS PRESENTES

Dès sa création, APICED s'est appuyée sur la mobilisation de la diversité des savoirs et savoir-faire disponibles au sein de l'association et du réseau de personnes-ressources qu'elle s'est constituée au fil des années.

Une équipe resserrée sur deux salarié.e.s

L'équipe d'APICED est composée d'un juriste et d'une directrice, le deuxième poste de juriste ayant dû être supprimé début 2018 suite à d'importantes pertes de subvention liées au recentrage de la politique d'intégration sur les primo-arrivant.e.s (cf *supra* note de bas de page p5).

Elle a également régulièrement pris des stagiaires (juristes, cinéaste) de 2018 à 2021 qu'elle s'attachait, par principe, à rémunérer. En 2022, au vu de sa situation financière, l'équipe s'est resserrée sur les deux permanents jusqu'en janvier 2023 où il a été procédé au licenciement économique du juriste. Le licenciement économique de la directrice, chargée d'expédier les affaires courantes, interviendra courant 2023.

L'implication des travailleurs/ses migrant.e.s

En dehors de ceux et celles qui font partie du Conseil d'administration, les travailleurs/ses migrant.e.s et les différents "publics" qui fréquentent l'association n'ont pas le statut d'adhérents d'APICED mais de "sympathisant.e.s"; ils/elles peuvent, s'ils/elles le souhaitent, soutenir son action en versant une cotisation annuelle de soutien de l'ordre de 20€ à 30€.

Ils/elles sont par ailleurs incité.e.s à s'impliquer dans la dynamique collective de l'association, à l'occasion de l'agora de début d'année mais aussi pendant toute la période durant laquelle ils/elles bénéficient d'un accompagnement individualisé à l'accès aux droits. Dès la mise en place de ce dernier, ils/elles ont un entretien avec la directrice qui leur expose le projet de l'association, ses valeurs, ses règles de fonctionnement et l'importance de leur présence aux actions collectives d'information-débat s'ils/elles veulent se donner les moyens de mieux maîtriser leur environnement et prendre pleinement leur place dans la société au sein de laquelle ils/elles ont choisi de vivre.

Des instances et une vie associative dynamiques

Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2022, les instances dirigeantes d'APICED ont été renouvelées. Les 9 membres du Conseil d'administration ont été reconduits et un dixième, fortement investi dans l'association depuis 1.5 an, l'a rejoint. Désormais composé de **10 membres** dont **1/3 issu du public**, le conseil d'administration (CA) d'APICED rassemble des personnes avec des **profils variés** : des personnes cooptées pour leurs engagements dans l'associatif, le syndicalisme, le

travail social, des personnes issues du public fortement mobilisées dans l'association et engagées dans des luttes collectives en France ou des projets de développement dans les pays d'origine, des personnes porteuses de la mémoire de l'association, des ancien.ne.s salarié.e.s…

Si les effectifs des adhérent.e.s au sens strict sont volontairement peu nombreux, la faiblesse de leur nombre est largement compensée par la diversité de leurs profils et de leur regard, souvent à l'origine de débats riches et passionnés en interne. Au fil des années, dans des contextes souvent incertains, ils/elles se sont attaché.e.s à faire évoluer les orientations de l'association, à définir les adaptations nécessaires, sans céder sur les valeurs et le projet associatif. En juin 2022, dans un contexte financier délétère sur lequel nous reviendrons, c'est en toute conscience et collectivement qu'ils/elles ont pris la décision de mettre fin aux activités de l'association en fin d'année afin d'éviter une inéluctable cessation de paiement et qu'elle puisse honorer jusqu'au bout ses engagements tant à l'égard des publics que des salarié.e.s.

UN RESEAU DE PERSONNES-RESSOURCES ET DE PARTENAIRES

La réussite de l'action d'Apiced a reposé en partie sur sa capacité à mobiliser des personnes-ressources extérieures et sur les relations de confiance tissées au fil des années avec ses différents partenaires.

Des "personnes-ressources" avec des profils variés

L'association compte en moyenne entre **50-60 personnes dites "ressources"** - universitaires, documentaristes, avocat.e.s, juristes, militant.e.s associatifs/ves, syndicalistes, enseignant.e.s, praticien.ne.s du social, de l'éducatif…– qui mettent à disposition de l'association leurs savoirs, en tant qu'intervenant.e.s lors des conférences/projections-débats, ou plus ponctuellement comme conseils dans le cadre des suivis socio-juridiques individuels ou en participant aux réflexions plus globales de la structure. À l'origine de ce réseau, les liens tissés au fil des rencontres, du travail en commun et le partage des valeurs de conscientisation et d'émancipation au fondement du projet d'APICED.

Des partenaires de terrain diversifiés

L'association dispose de surcroît d'un bon réseau de **partenaires associatifs et syndicaux dispersés sur le territoire parisien et francilien** avec lesquels elle collabore plus ou moins régulièrement : associations de quartier, centres sociaux, syndicats, associations de défense des droits des étrangers, associations de défense des locataires, associations intervenant dans le champ du logement, clubs de prévention spécialisés, collectifs de sans-papiers, associations de migrants (OSIM), organisations de solidarité internationale… A cela s'ajoute un **partenariat territorial sur le quartier Grand Belleville et le 11e** avec l'équipe de développement local (EDL), l'atelier santé ville (ASV) et des associations locales… Ainsi que **le partenariat noué au fil des années avec quelques avocat.e.s spécialisé.e.s** dans certains types de contentieux (protection sociale, droit du travail, droit des étrangers…) acceptant de défendre les intérêts du public de l'association dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Mobilisation "numérique et régression des droits" avec le Collectif Changer de Cap

Depuis plusieurs années, APICED constate la précarisation et la profonde maltraitance institutionnelle subie par les milieux populaires qui ne parviennent plus à faire valoir leurs droits aux prestations sociales, à l'assurance maladie, à l'assurance vieillesse auprès des organismes de Sécurité sociale engagés dans une course effrénée à la dématérialisation[19].
Depuis fin 2021 et tout au long de l'année 2022, APICED a participé, avec le Collectif Changer de Cap, à l'analyse de cette situation à partir de l'exemple de ce qu'il se passe dans les CAF. L'objectif était de peser sur les orientations de la prochaine

[19] Cf *supra* pp7-9 et 13

COG (Conventions d'objectifs et de gestion) 2023-2027 et d'interpeller les pouvoirs publics sur les conséquences de ce choix du tout numérique par l'instauration d'un rapport de force en agissant au niveau des médias (Secrets d'info sur France Inter, Envoyé spécial…) des grands réseaux associatifs et des parlementaires. A ce jour, la mobilisation se poursuit et l'on peut espérer que l'écho qu'elle rencontre, sans changer radicalement la donne, pèsera sur les orientations futures.

MAIS DES BAISSES DRASTIQUES DE SUBVENTIONS QUI ABOUTISSENT A UNE CESSATION D'ACTIVITE…

Au regard de son objet mais aussi par conviction, l'association avait fait le choix dès sa création de s'appuyer sur des **subventions publiques** et de diversifier ses partenariats financiers afin de conserver son indépendance et une certaine latitude dans la manière de mettre en œuvre son projet associatif.

Globalement, les partenaires financiers de l'association peuvent être regroupés en 3 catégories :
- les administrations déconcentrées de l'État : il s'agit désormais uniquement de la Préfecture de Paris qui gère les crédits départementaux de l'État au titre de la politique de la Ville (bop 147) puisqu'en 2021 l'association a perdu le dernier financement intégration (bop 104) qu'elle recevait de l'administration régionale déconcentrée de l'État (DRJSCS dissoute dans la DRIEETS depuis 2021).
- les collectivités territoriales : il s'agit désormais uniquement de la Ville de Paris (sur les lignes budgétaires Politique de la Ville et Intégration) puisque l'association a perdu en 2022 la subvention qu'elle recevait de la Région Ile-de-France
- Des association ou fondation engagées : le CCFD-Terre solidaire qui a soutenu l'action d'Apiced depuis 2006 et la Fondation Un Monde Par Tous (UMPT) qui a soutenu pour la première fois l'association en 2022

Selon les années, l'association a pu solliciter jusqu'à une quinzaine de financements différents. En 2022, elle a émargé sur 8 appels à projets correspondant à 9 dispositifs de financements distincts.

Pour mémoire, l'association avait dû faire face en 2021, pour la troisième fois en 5 ans[20], à une nouvelle défection de l'administration déconcentrée de l'État, mais cette fois-ci de l'administration déconcentrée régionale -la DRIEETS, ex DRJSC- qui a supprimé la dernière subvention que l'association recevait sur les crédits "intégration". La non-reconduction de cette subvention de 10 000€ s'était cumulée avec les 29 700€ perdus en 2020 sur les crédits "politique de la ville" et "intégration" gérés par l'administration déconcentrée de l'État au niveau départemental - la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris[21]. En 2 ans, c'est donc près de 40 000€ que l'association a perdu sur un budget annuel total en année "normale" d'environ 140 000€, soit environ 30% de ses recettes annuelles.

En 2022, l'association a accusé de nouvelles pertes de subvention : celle de la **région Ile-de-France** (20 000€) et la moitié de la subvention du **CCFD** (9 000€ au lieu de 18 000€) qui a par ailleurs annoncé sa volonté de mettre fin à son soutien en 2023 au regard des nouvelles priorités de son secteur migrants. Aux 40 000€ perdus sur les financements Etat se sont donc ajoutés 29 000€ de pertes supplémentaires en 2022, soit **une perte de subvention en 3 ans de 69 000€**…que les 15 000€ alloués par la Fondation UMPT n'ont bien évidemment pu pallier.

Dans les rapports d'activité de 2020 et 2021, nous tirions la sonnette d'alarme et indiquions que si l'association ne retrouvait pas *a minima* son niveau de subvention de 2019, la structure était, à terme, condamnée. Au vu de son objet, de la nature des activités proposées et de la non-solvabilité des publics auxquels elle s'adresse, l'association est en effet totalement

[20] En 2017, l'association avait perdu 15 000€ sur la subvention "intégration" de la DRJSCS, ce qui avait eu pour conséquence la suppression du 3e poste de permanent début 2018.

[21] En 2020, l'association avait perdu 29 700€ suite à la décision de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Paris de diviser par deux la subvention qu'elle lui allouait au titre de la politique de la ville (10 000€ au lieu de 20 000€) et à la non-reconduction de la subvention sur l'enveloppe "intégration" (19 700€). Les 29 700€ perdus représentaient 21% du budget total de fonctionnement de l'association qui s'établit, pour une année "normale", a environ 140 000€. Le fait que les dépenses habituelles de l'association aient été amoindries en 2020 d'environ 15 000€ (du fait de l'épidémie de covid) avait limité le déficit à 15 000€ que l'association avait en partie épongé en puisant dans ses réserves. Au terme de l'année 2020, son déficit n'était donc "que" de 4 270€ mais l'association se retrouvait fortement fragilisée et ses réserves sévèrement amputées (- 10 000€).
Avec les nouvelles pertes de subvention en 2021, l'association accusait un déficit de 22 323€ en fin d'année, passé à 6 610€ après qu'elle ait soldé toutes ses provisions et réserves.

tributaire des financements publics, en particulier des financements de l'État, or ces derniers sont en baisse constante depuis quelques années. De nombreuses démarches ont été entreprises pour tenter de pallier ce désengagement, sans grand succès car s'il est possible de trouver des financements pour soutenir des projets ponctuels, le soutien à des actions structurelles est beaucoup plus rare. Avec ces deux nouvelles pertes de subvention en 2022 et le nouveau déficit (10 521€) qui en découle et qui pèse désormais sur ses fonds propres (l'association ayant soldé ses réserves en 2021), les membres adhérents réunis en assemblée générale extraordinaire n'ont eu d'autres choix que de prendre la décision de mettre fin à l'activité de la structure afin de pouvoir anticiper et honorer jusqu'au bout les différents engagements de l'association, notamment à l'égard des salarié.e.s et des publics.

CONCLUSION

Malgré le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'année 2022, l'association a gardé le cap et tenu ses engagements tant vis-à-vis des publics que des partenaires financiers. Ses actions d'accompagnement à l'accès aux droits en direction des travailleurs/ses immigré.e.s francilien.ne.s et des habitant.e.s du quartier Grand Belleville ont été menées jusqu'en fin d'année et se sont même prolongées sur le premier semestre 2023 afin de régler le maximum de situations avant l'arrêt de l'activité. Le suivi du projet de jardin collectif agroécologique à Soukoutali, au Mali, s'est également poursuivi, de manière assez légère cependant, le groupement des maraîchères étant désormais parfaitement autonome. Plusieurs projections-débats ont par ailleurs été organisées autour du film "Voix de migrant.e.s", ce qui a permis de maintenir une dynamique collective tout en mettant les travailleurs et travailleuses immigré.e.s suivi.e.s à l'association et/ou ayant témoigné dans le film en position de sensibiliser le grand public à ce qu'ils/elles vivent, leurs parcours, cet entre-deux permanent qui caractérise la condition de migrant.e, pas tout à fait d'ici, plus tout à fait de là-bas… La diffusion de "Voix de migrant.e.s" a compensé, au moins en partie, la non-reprise des actions collectives d'accès aux savoirs; elle a permis d'expérimenter une éducation populaire "inversée" ou plutôt une "véritable" éducation populaire[22], les travailleurs et travailleuses immigré.e.s partageant leurs savoirs avec les personnes venues, nombreuses, assister à ces rencontres.

A ces actions mises en œuvre par l'association elle-même s'est ajoutée la mobilisation avec le Collectif Changer de Cap sur la régression des droits et la déshumanisation induite par la politique du "tout numérique", en s'appuyant sur l'exemple des CAF bien que ce phénomène touche aussi l'assurance maladie, l'assurance vieillesse, l'assurance chômage et la plupart des services publics[23]. La qualité des analyses produites, relayées médiatiquement et reprises à leur compte par les grandes associations (Secours Catholique, ATD Quart-Monde, Ligue des Droits de l'Homme…), a permis de poser sur la place publique les enjeux de cette transformation numérique et le projet politique qui la sous-tend. En s'impliquant activement dans cette mobilisation, APICED a ainsi pu donner une ampleur et un débouché politique à ses constats de terrain dont jusqu'alors aucune structure, y compris les plus importantes, ne s'était emparée. Et si l'association va désormais cesser son accompagnement individuel à l'accès aux droits, le rapport de force que cette mobilisation a permis d'instaurer peut avoir une portée plus globale et contribuer à revoir les modalités de ce "tout numérique" afin que l'humain et le droit soient remis au cœur de l'action publique.

Au terme de cette année 2022, le bilan est donc plutôt positif : toutes les actions ont été maintenues jusqu'au bout et l'association a pu donner une ampleur inédite à ses constats de régression des droits en lien avec la généralisation du numérique en participant activement à la mobilisation collective pilotée par le Collectif Changer de Cap. Et si elle continuera à se mobiliser avec Changer de Cap, à suivre le projet au Mali et à diffuser le film "Voix de migrant.e.s", elle va mettre un terme à ce qui était au cœur de son action depuis 22 ans : ses activités d'accès aux droits et aux savoirs en direction des ménages immigrés.

Cette décision de mettre fin aux principales activités de la structure et de ne conserver que celles qui pouvaient être mises en œuvre bénévolement s'est imposée dans un contexte financier délétère où il n'était objectivement plus possible de réaliser

[22] Ne devrait-on pas plutôt parler d'une "véritable" éducation populaire, celle qui consiste à partager sur un pied d'égalité et se nourrir réciproquement des savoirs des un.e.s et des autres? Cette vision prônée par Paulo FREIRE d'une éducation populaire véritablement libératrice et émancipatrice où des "éducateurs-apprenants" et des "apprenants-éducateurs" se réunissent et dialoguent ensemble pour développer de nouveaux savoirs critiques et se conscientiser réciproquement ?

[23] Cf *supra* pp 7-8

un travail exigeant et de qualité, en accord avec le projet et les valeurs que l'association a porté pendant ces 22 années. Soumise aux **atermoiements des politiques publiques,** à des **logiques technocratiques** totalement décalées des réalités sociales, à des velléités de **transformation des associations en sous-traitantes à bas-coût d'une action publique "évènementielle" axée sur le quantitatif et l'affichage**, l'association a tenu aussi longtemps que possible mais les choix politiques de ces dernières années lui ont été fatals.

APICED a été particulièrement impactée par la disparition de la politique d'intégration et son recentrage depuis 2016-2017 sur le public cible des primo-arrivant.e.s, et parmi eux, des réfugié.e.s et BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale)[24]. Alors que, d'après l'INSEE, la France comptait **7 millions d'immigré.e.s en 2021**[25]**,** soit 10.3% de la population française [26], la politique publique d'intégration française se focalise désormais exclusivement sur les migrant.e.s ayant obtenu un premier titre de séjour depuis moins de 5 ans, ce qui représente en moyenne environ 182 000 personnes par an[27]. Or les difficultés que rencontrent les immigré.e.s sont bien loin de ne concerner que les cinq premières années de leur résidence régulière en France comme l'illustrent bien les témoignages recueillis pour "Voix de Migrant.e.s". Même lorsqu'ils/elles sont installé.e.s depuis 20, 30 ou 40 ans, les obstacles demeurent nombreux. Pourtant ils/elles ne font désormais plus partie des catégories de l'intervention publique. De tels choix de politiques publiques ont de lourdes conséquences sur la majorité des populations immigrées en France mais aussi sur les associations qui les soutiennent dont les subsides ne cessent de se réduire. Comme le souligne Patrick SIMON, démographe à l'INED, "*le transfert des actions autrefois ciblées sur les immigrés et leurs descendants vers les politiques de droit commun ne s'est pas accompagné de financements spécifiques et les publics concernés ne sont pas identifiés par les institutions en charge de ces politiques, si bien que la politique d'intégration n'a pas été remplacée par des programmes prenant en charge la situation des immigrés et de leurs descendants*."[28] APICED a concrètement fait les frais de cette réorientation. Une première fois en 2017[29] puis ces deux dernières années avec la perte de l'intégralité des subventions de l'État sur les crédits "intégration", soit une baisse de 61% des subventions versées par l'État, son principal partenaire financier. C'est ce désengagement de l'Etat qui est à l'origine de l'arrêt de son activité.

Néanmoins, au fil de ces quelque 22 années, de nombreuses petites graines ont été semées. Et si, comme le disait Victor HUGO, "*l'homme est le travailleur du printemps, de la vie, de la graine semée et du sillon creusé, Et non le créancier livide du passé*", il appartient désormais à chacun et chacune de les faire pousser afin que le combat pour la promotion et l'émancipation individuelle et collective que l'association a porté pendant toutes ces années perdure après elle.

---

[24] Pour plus de précisions sur l'évolution de la législation relative à l'intégration, se reporter à la note de bas de page 1 p 5.

[25] Site INSEE, "l'essentiel sur…les immigrés et les étrangers" : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212

[26] Derniers chiffres donnés par l'Insee dans "Immigrés et descendants d'immigrés" in *Femmes et hommes, l'égalité en question* - Insee références édition 2022. https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047719?sommaire=6047805

[27] Moyenne 2018-2022 des premiers titres de séjour délivrés en France métropolitaine (hors étudiants et Britanniques) in Ministère de l'intérieur - DGEF (2023), *L'essentiel de l'immigration - Chiffres-clefs*, tableau p1 https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Les-chiffres-2022-publication-annuelle-parue-le-26-janvier-2023

[28] https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/paroles-chercheurs/patrick-simon-integration/

[29] Baisse de 60% de la subvention qu'elle percevait au titre de l'intégration (bop 104) par la DRJSCS (administration déconcentrée de l'État au niveau régional), ce qui s'est concrètement traduit par la suppression en 2018 du 3e poste salarié.

ANNEXE

Actions collectives d'information-débat

2006 – 2019

Conférences/projections-débats, évènement culturel…

Complémentaires des actions individuelles d'accès aux droits, les actions collectives d'information-débat ont vocation à favoriser l'accès aux connaissances et aux savoirs des milieux populaires afin de renforcer leur capacité d'analyse, développer leur esprit critique et leur donner les moyens d'exercer leur citoyenneté au quotidien de manière éclairée.

Temps privilégié pour une réflexion collective, une prise de conscience d'une condition commune au-delà des différences d'origines ou de la singularité des parcours individuels, ces actions entendent contribuer à leur modeste échelle à un processus de conscientisation et d'émancipation individuelle et collective.

2019

Mars : **Du collège aux études supérieures : les différents paliers de l'orientation dans le système scolaire français** avec une principale d'un collège en REP et une proviseure d'un lycée professionnel spécialisé dans les formations professionnelles tertiaires.

Avril : **Europe et élections européennes - État des lieux, enjeux et perspectives** avec **Jean-Claude BOUAL**, auteur de nombreux articles et ouvrages sur la gouvernance européenne, la société civile et les services publics européens, l'Europe sociale, animateur du Comité européen sur les services d'intérêt général (CELSIG) et du Forum permanent de la société civile.

Octobre : **Les immigré-e-s dans l'histoire de France**, échange-débat avec l'historien spécialiste des migrations et de la classe ouvrière **Gérard NOIRIEL**.

2018

Novembre : **Mouvements islamistes radicaux et luttes armées au Sahel avec l'intervention**, avec **Marc-Antoine PEROUSE-DE-MONTCLOS**, politiste, spécialiste des relations internationales et des mouvements djihadistes au Sahel, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), auteur notamment de *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad?*, La Découverte (2018).

Juin : **Réchauffement climatique : Etat des lieux 2 ans après la COP 21 – Focus sur les pays du sud** avec **Serge JANICOT**, climatologue, spécialiste de l'Afrique de l'Ouest, et **Catherine AUBERTIN**, économiste du développement, spécialiste des rencontres internationales autour de la biodiversité et du climat.

Avril : **Les inégalités en France** avec les sociologues **Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT** à partir de la pièce de théâtre documentaire "**Pourquoi les riches**?" adaptée de l'ouvrage éponyme.

Mars : **Politique fiscale, impôts et action publique dans la France d'aujourd'hui** avec **Jean-Claude BOUAL**, auteur d'articles et ouvrages sur l'État social, l'action publique et les services publics européens.

2017

Novembre : **Islamismes et djihadisme dans le monde contemporain – Perspective historique et internationale** , avec **Anne-Clémentine LARROQUE**, historienne, auteure de *Géopolitique des islamismes* (PUF 2016), enseignante à Sciences-Pô et experte judiciaire.

Juillet : **L'évolution de la politique d'immigration et d'intégration : entrée, séjour et accès à la nationalité des étrangers en France après la loi du 7 mars 2016**, avec **Alice DUPOUY**, responsable pôle juridique à la Cimade Ile-de-France.

Mai : **La Sécurité sociale hier, aujourd'hui, demain ou comment les luttes sociales peuvent imposer la solidarité** à partir de la projection du documentaire de **Gilles PERRET** La Sociale avec **Jean-Claude BOUAL**, spécialiste de l'État social et des services **publics** européens, militant associatif et syndical.

Avril : **Se loger en Ile-de-France avec des revenus modestes – quels dispositifs ?** avec **Fadila DERRAZ,** chargée de mission habitat à la Fondation abbé Pierre.

Mars : **L'organisation politique et administrative de la France – Comprendre les institutions et la vie publique** avec **Valérie BOUARD**, historienne, enseignante.

2016

Décembre : **Quel rôle des migrant-e-s dans la lutte contre la pauvreté et le développement des pays d'origine ?** avec **Flore GUBERT**, économiste, directrice de recherche à l'IRD (Institut de recherche et développement), spécialisée sur les migrations en provenance d'Afrique sub-saharienne et les liens entre migrations et développement.

Octobre : **DAECH et le djihadisme**, projection-débat autour du documentaire "*DAECH, naissance d'un Etat terroriste"* en présence de **Jérôme FRITEL**, l'auteur et réalisateur

Mai : **Le réchauffement climatique - Focus sur *les conséquences et les enjeux dans* les pays du sud**, projection-débat autour du documentaire *De plein fouet. Le climat vu du sud* avec la participation de 2 climatologues, **Eric GUILYARDI**, membre du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), et **Serge JANICOT**, climatologue, spécialiste de l'Afrique de l'Ouest.

Avril : **Difficultés éducatives – Focus sur la protection de l'enfance et la délinquance des mineurs** avec **Anne OUVRARD**, directrice de Foyer de Jeunes Travailleurs et **Annick MICHEL**, assistante sociale en protection de l'enfance.

Mars : ***Le collège dans le système scolaire français après la loi de refondation de l'école*** (entrée en vigueur en septembre 2016 de la réforme du collège) avec l'intervention de deux enseignants de collèges situés en REP (Réseau d'éducation prioritaire) ;

2015

Novembre : **Pièges de la société de consommation et décryptage des techniques marketing** animée par une **sémiologue**, **spécialiste du marketing et de la publicité**.

Septembre : **L'islamisme radical au pouvoir : quelles conséquences pour les populations ?** Echanges autour de la projection du film "Timbuktu" d'Abderrahmane Sissako.

Juin : **La santé des femmes**, réunion non-mixte animée par une **gynécologue-obstétricienne**.

Mai : **Les relations collectives de travail – IRP et syndicats** avec **Bernard MASSERA**, **syndicaliste**, auteur d'un ouvrage sur les luttes ouvrières dans l'industrie automobile.

Avril : **Le droit à la retraite après la réforme de décembre 2013** avec la **Cnav**

Mars : **Santé et travail : prévention des risques, accidents du travail, maladies professionnelles…** en partenariat avec la **Cramif** et **l'inspection du travail**

2014

Novembre : **La crise de la dette,** projection-débat autour du documentaire de Jean-Pierre CARLON Le salaire de la dette, en présence de **Damien MILLET**, porte-parole du **CADTM-France**.

Octobre : **Le système scolaire expliqué aux parents, focus sur l'école élémentaire et le collège**, animée par **Benjamin BEAUNE**, enseignant école élémentaire en ZEP à Paris XVIIIe.

Septembre : **Produits bancaires, les pièges à éviter**, animée par **Rémi THERME** de l'Union Nationale des Associations Familiales (**UNAF**), chargé de mission au pôle économie, consommation et emploi et M**axime CHIPOY** de **l'UFC Que Choisir**, responsable du service études et chargé de mission banque-assurance.

Juin : **Le contrat de travail, de l'embauche à la rupture,** animée par **Igor BALBI**, inspecteur du travail.

Avril : **Alimentation et santé,** animée par **Salima DERAMCHI**, médecin coordinateur de Paris Santé Nutrition (PSN) et **Lucie LECHAT**, chef de projet du PSN 15e.

Mars : **"Ala te sunogo" (Dieu ne dort pas)** de **Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX**, Koteba (comédie satirique) sur l'état de la société malienne en partenariat avec le Grand Parquet, suivi d'un échange avec l'auteur et la troupe.

Mars : **La condition des femmes dans le monde,** projection-débat autour du documentaire de Michel CROZAS "Paroles de femmes africaines" avec la participation de **Corinne MELIS**, militante féministe, ONG "Quartiers du monde".

2013

Décembre : **L'agroécologie dans les pays du sud,** projection-débat autour de l'interview filmée d'**Oumar DIABATE**, fondateur du centre sahélien d'agroécologie (CSFRA) et du projet de jardins collectifs agroécologiques au Mali, co-porté par Apiced et l'association Bantindjouba.

Novembre : **OGM et nucléaire civil,** projection-débat autour du documentaire de **Jean-Paul JAUD** *Tous cobayes,* en présence du réalisateur.

Octobre : **Accès aux soins et couverture sociale,** animée par 2 agents de la **CPAM**, une syndicaliste et une personne en charge des permanences de proximité sur Paris, et **Didier MENARD**, **médecin**, membre du syndicat de la médecine générale (SMG) et président d'une association de santé communautaire aux Francs-Moisins.

Juillet : **À la découverte de Paris**, visite guidée des principaux monuments de Paris via une croisière sur la seine précédée d'un pique-nique au jardin des Tuileries

Juin : **Le droit à la retraite,** en partenariat avec la **CNAV**.

Avril : **Entrée, admission au séjour et installation des étrangers en France après la circulaire Valls,** animée par **Annette HURAUX**, juriste en charge du pôle droit du séjour de la Cimade Ile-de-France.

Mars : **Difficultés scolaires des enfants et adolescents : comment réagir ? Quels dispositifs dans et hors l'institution ? ,** rencontre animée par **Anne SARRA**, chargée des questions scolaires, familiales et éducatives à la DPVI (Ville de Paris).

2012

Décembre : **Souveraineté alimentaire et agroécologie,** projection-débat autour du documentaire de **Marie-Monique ROBIN** "Les moissons du futur – Comment l'agroécologie peut nourrir le monde", en presence de l'auteure et réalisatrice.

Novembre : **Réussir son orientation : ce qu'il faut savoir**, animée par **Laetitia PETIT**, enseignante en collège en zone d'éducation prioritaire, ayant exercé les fonctions de professeur principale en 3e.

Septembre : **Droits et obligations des locataires,** animée par **Alexandre MAUDET**, juriste à la Confédération Nationale du Logement 75.

Juin : **La Question Palestinienne,** avec **Pierre STAMBUL**, co-président de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP).

Avril : **L'accès à la formation pour les salariés – Panorama des dispositifs existants,** animée par **Laetitia FORGET**, Chargée d'information au FONGECIF Ile de France, et **Michelle FRANCHET**, Conseillère en parcours professionnel au FONGECIF Ile de France.

Février : **L'accès à la nationalité française,** animée par deux juristes de l'association Femmes de la Terre, **Adrienne MICHEL** et **Cynthia MARTIN.**

2011

Décembre : **Femmes immigrées et syndicalisme,** projection-débat autour du documentaire ***D'égal à égales*** de **Corinne MELIS** et **Christophe CORDIER,** en présence des deux réalisateurs.

Novembre : **Panorama du système scolaire en France : De la maternelle à l'université,** animée par le secrétaire départemental de SUD Éducation dans le Loiret, **Théo ROUMIER,** enseignant en lycée professionnel.

Septembre : **Révoltes / Révolutions dans les pays arabes – État des lieux et perspectives,** avec **Nahla CHAHAL** professeur de sociologie politique, éditorialiste, spécialiste du monde arabe.

Juin : **Le Pôle emploi : Indemnisation du chômage et recherche d'emploi,** avec des syndicalistes, conseillères au Pôle Emploi, **Nicole ALLIER** (SUD Emploi), **Magali AMAOUZ** (Sud Emploi) et **Sylvette UZAN** (SNU-FSU).

Mai : **Ruptures du contrat de travail : Licenciements, démission… Droits et obligations des parties – Recours en cas de litiges,** avec **Yves SINIGAGLIA**, inspecteur du travail, et **Delphine MUNIER**, contrôleuse du travail.

Avril : **Salaire et fiche de paie : ce qu'il faut savoir !** avec **Marie-Thérèse DUFOUR**, inspectrice du travail retraitée, militante à SUD Travail, co-fondatrice du réseau **Stop précarité** qui anime des réunions sur le droit du travail à la Bourse du travail de Paris.

2010

Décembre : **Quel accès à l'eau dans les pays en développement? , projection du film *L'Or bleu*** suivi d'un débat avec **Mohamed LARBI BOUGUERRA** chimiste, spécialiste des questions environnementales, directeur de recherche associé au CNRS et membre du conseil scientifique d'ATTAC, auteur de *Les batailles de l'eau. Pour un bien commun de l'humanité* (L'atelier, 2003) et **Moussa DIOP**, sociologue spécialiste de la thématique eau/développement durable, membre de l'Institut de recherches interdisciplinaires en sciences sociales (université Paris Dauphine), auteur de *Crise de l'eau, crise de la gouvernance au Sénégal. Contribution à une analyse par le bas des politiques publiques et des formes locales de gouvernance* (Éditions universitaires européennes, 2010).

Novembre : **Salariés/employeurs : quelles évolutions du droit du travail ?** avec **Marie-Thérèse DUFOUR**, inspectrice du travail retraitée, militante à SUD Travail, animatrice des réunions sur le droit du travail organisées par le réseau **Stop précarité** à la Bourse du travail de Paris.

Juin : **Réforme des retraites : menaces sur le système par répartition. Enjeux et perspectives** avec **Marc MANGENOT**, socio-économiste, membre de la **Fondation Copernic**, contributeur au livre *Retraites : l'heure de vérité*, (Syllepse, 2010).

Avril : **Les médias : entre information et manipulation**, avec **Olivier POCHE** d'**Action critique médias (ACRIMED)**.

Mars : **Les banques : rôle dans l'économie et relations avec les usagers**, avec **Samba DIOP**, économiste (université de Picardie Jules Vernes) et **Sylvie LE FRANC**, Chargée de mission banques à la **Confédération syndicale des familles**.

2009

Décembre : **Développement et sous-développement : de quoi parle-t-on ?** avec **Emmanuel TERRAY**, anthropologue, ancien directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Novembre : **visite guidée d'une installation du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** à Saint-Ouen dans le cadre de la Semaine européenne des déchets.

Octobre : **L'hôpital public : état des lieux, perspectives et enjeux** avec **Françoise NAY**, médecin, vice-présidente de la **Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité**, présidente du Comité de défense de l'Hôpital Jean Rostand d'Ivry-sur-Seine, et **Anne-Claire LE BOLLOCH'**, infirmière à l'hôpital René Dubos de Pontoise.

Mai : **Panorama des services publics en France : état des lieux et enjeux** avec **Michel JALLAMION** de la **Convergence nationale pour la défense et la promotion des services publics**.

Mars : **Syndicats et syndicalisme en France** avec **Bernard MASSERA**, syndicaliste de l'industrie automobile, coauteur avec Daniel Grason de *Chausson : une dignité ouvrière* (Syllepse, 2004).

2008

Décembre : **projection du film *Une vérité qui dérange* de Davis Guggenheim** suivie d'un débat sur le réchauffement climatique avec **Fabrice FLIPO**, enseignant-chercheur membre des **Amis de la Terre** et **Fanny HEROS** de l'association **Alofa Tuvalu**.

Novembre : **Les récentes réformes de l'assurance-maladie : état des lieux et enjeux** avec **Didier MENARD**, médecin, membre du Syndicat de la médecine générale, et **Annick FLAGEOLLET** du Collectif "La santé n'est pas une marchandise".

Octobre : **Le système judiciaire en France : quelques repères** avec **Me Olinda PINTO**, avocate au barreau de Paris.

Juillet : **visite guidée de la Cité nationale d'histoire de l'immigration (CNHI)**.

Mai : **L'accès à la formation professionnelle pour les salariés : modalités et dispositifs** avec un conseiller en parcours professionnel du **FONGECIF** d'Ile-de-France.

Avril : **Le Droit au logement opposable (DALO)** avec **Fadila DERRAZ** de la **Fondation abbé Pierre**.

2007

Décembre : **La loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile (dite loi Hortefeux)** avec deux juristes spécialisés en droit des étrangers de l'association **Femmes de la Terre**.

Septembre : **Le système scolaire en France : l'école élémentaire et le collège** avec une directrice d'école élémentaire du 11e arrondissement de Paris et une Principale d'un collège du 18e arrondissement de Paris.

Juin : projection **du film *Mémoires d'immigrés : l'héritage maghrébin* de Yamina Benguigui** au cinéma L'Archipel (Paris 10) suivie d'un débat avec **Nancy L. GREEN**, directrice de recherches à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), auteure de *Repenser les migrations* (PUF, 2002) et *Histoire de l'immigration et question coloniale en France* avec Marie Poinsot (La Documentation française, 2008).

Mai : **La CAF : prestations légales et action sociale en faveur des familles** avec une assistante de service social de la **Caisse d'allocations familiales de Paris**.

Avril : **Victimes de discriminations : comment agir ?** avec **Yasmine KACI** et **Françoise ALEXANDRE**, co-présidentes de la fédération de Paris du **Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)** et **Leïla GARNIER**, permanente du MRAP.

2006

Décembre : projection-débat autour du film ***Indigènes*** de **Rachid Bouchareb** au cinéma Les Trois Luxembourg (Paris 6).

Novembre : **Entrée et séjour des étrangers – nationalité : les principaux changements introduits par la loi du 24 juillet 2006 (dite loi Sarkozy II)** animée par deux juristes spécialisées en droit des étrangers de **Femmes de la Terre**.

Juin : **Santé et travail** avec **Alain RANDON**, médecin du travail à la RATP, secrétaire de l'association Santé, médecine du travail, et un diplômé de l'École de santé publique de Nancy.

Avril : **Scolarité : l'orientation et les filières professionnelles** avec **Daniel ALLARD**, inspecteur d'académie de Paris et inspecteur pédagogique régional en sciences et techniques industrielles, **Guy HAMONIC**, proviseur du lycée professionnel Aristide BRIAND au Blanc-Mesnil et **Sylvie EL ZEIN**, adjointe du Chef de département Pédagogie et médiation de l'information à l'**Organisme public d'information sur les métiers et la formation (ONISEP)**.

Mars : **L'accès au logement social à Paris – De l'enregistrement de la demande à l'attribution** avec le chef de cabinet du maire adjoint en charge du logement à la mairie de Paris.